



SETTIMANALE CORSU D'INFORMAZIONE



MARIE-ANGE LUCIANI

UN ŒIL SUR LE CINÉ

P5 À 7

1,60€



**GHJUNCAGHJU
PHILIPPE MARCHIONI,
UN MAIRE
AU CŒUR DE L'ACTU**

P22

ÉDITO P3 • OPINION P4
SOCIÉTÉ P8
BRÈVES P10&21
ESPIONS P 24
SÉLECTION SORTIES P26
ANNONCES LÉGALES P11



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

Photos: Georges Bizard

APPELS À PROJETS

L'autonomie énergétique de l'île en 2050 ?

C'est possible en misant sur les énergies renouvelables et la maîtrise de l'énergie.

Entreprises, collectivités, associations : l'AUE et l'ADEME s'engagent en soutenant vos projets innovants et exemplaires.

Retrouvez les appels à projets « Bois énergie », « Rénovation énergétique des bâtiments », « Éclairage public », « Solaire thermique » et « Études petite hydroélectricité » sur : www.aue.corsica

UN' ENERGIJA PÈ L'AVVENE

Ensemble construisons la Corse de demain.

U RINNOVU ENERGETICU
Efficacité énergétique des bâtiments



U SOLE
Solaire thermique collectif



U LEGNU
Bois énergie

U LUME
Éclairage public performant, Éclairer juste



L'ACQUA
Études petite hydroélectricité



SOMMAIRE

OPINION

P4

MARIE-ANGE LUCIANI **UN ŒIL SUR LE CINÉ**

P5

ACPA **L'INTÉRÊT GÉNÉRAL AU CŒUR**

P8

EN BREF ET EN CHIFFRES

P10

ANNONCES LÉGALES

P11

DETTI È FATTI

P21

POLITIQUE **PHILIPPE MARCHIONI**

P22

CULTURE **LA PAROLE EST AUX ESPIONS**

P24

SÉLECTION DE SORTIES

P26

Duscia scuzzesa

«**Q**uì riposa u ghjurnalismu, mortu u vennari l'11 d'uttrovi di u 2019». Eccu ciò chì ci veni in menti, dopu à u scumpientu di u trattamentu mediaticu di l'affari Xavier Dupont de Ligonnès, aldilà di u cumbugliu pulizzeru trà a Scozia è a Francia. Sicuri di l'infurmazioni publicata in un prima tempu da Le Parisien, i canali d'infurmazioni in cuntinuu si sò lampati annantu com'è ghjacari famiti nant'à un pezzu di carri. S'elli sò stati numarosi ad avè lampatu a petra nant'à a pulizza scuzzesi u lindumani di a falsa arristazioni di l'assassinu suppostu di Nantes, quantu ghjurnalisti, consultantu è spicialisti chì ani sfilatu à a televisiò è à a radiu dipoi u vennari à sera à 9 ori si sò impiestrati, sicuri di i so detti è di i so analisi. Òn ci scurdemi micca di a maghjuria di a stampa scritta è i so cumprenduli affirmativi cù, in lettori capitali è infiarati, a parolla «ARRISTATU». C'hè piuttosto da pienghja chè da rida à dilla franca. Quand'ellu si sà chì, pà quilli chì ani avutu a pussibilità d'andacci, s'ampara ind'i scoli di ghjurnalismu à crucià sempri i so fonti, cù u più verificazioni pussibili, invece d'ingaghjassi inde una corsa à u «scoop» frenetica è bestia. Òn parlemi mancu appena di u nomu è di a casata ripituti di u povaru ritiratu chì hè statu cunfusu cù Dupont de Ligonnès, senza scurdassi di tutti i fiuri di a so casa, di a so scatula à lettari è di a so vittura. Tutta a dumenicata, a ghjenti s'hè campa nant'à i reti siciali, senza fassi prigà pà metta in avanti ssu naufraghju di a stampa francesi. Puru s'è a curpurazioni si difendi di qualsiasi mancanza vera da u so cantu, bisogn'à di ch'ella s'hè sbagliata pà a maiò parti. È cuntinueghja d'altrondi à rendasi ridicula invitendu à a televisiò, par asempiu, un anzianu altu funziunariu di a pulizza francesi, chì hè à l'urighjini d'un antru sbagliu tamanu firmatu stampatu ind'i menti : u scandalu di a «pista agricola» inde l'affari Erignac. In tutti i casi, òn ci scurdaremi micca di ssa bella duscia scuzzesi di i raprisintanti di u pocu chì ferma di u «quartu puteri»... ■ **SantuCASANOVA**



ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE ©

CorsicaPress Éditions SAS*

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia, Tél. 04 95 32 89 95

Directeur de la publication – Rédacteur en chef: Paul Aurelli (04 95 32 89 95)

journal@icn-presse.corsica

BUREAU DE BASTIA 1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA

Tél. 04 95 32 04 40 Annonces légales Tél. 04 95 32 89 92

BUREAU D'AJACCIO – RÉDACTION Tél. 04 95 32 89 95

RÉDACTION

• Elisabeth Milleliri • informateur.corse@orange.fr

• 1^{er} secrétaire de rédaction (Ajaccio) Eric Patris• 1^{er} secrétaire de rédaction (Bastia) P. Muzzarelli

*Société locataire-gérante des titres et marques – Principaux associés: PA, AG, JFA, GA, PLO.

IMPRIMERIE AZ Diffusion 20600 Bastia

Dépôt légal Bastia • CPPAP 1020 C 88773 • ISSN 2114 009

Membre du SPMR • Fondateur Louis Rioni •



HUMEUR

Monologue d'un vagin

À l'heure où les hashtags fleurissent -parfois de manière chaotique- et où les paroles devraient attester d'une réelle prise de conscience collective que le féminisme n'est pas un délire d'hystériques en mal de pouvoir castrateur, plusieurs milliers de personnes ont signé une pétition pour que le CSA ordonne la suppression de la nouvelle pub Nana, «Viva la vulve» jugée «choquante aux yeux de tous et surtout aux yeux des plus jeunes téléspectateurs».

Comment ne pas sourire lorsque ces âmes affectées réprouvent des images qui évoquent directement mais symboliquement -sous forme de demi pêche, de coquillage, d'origami ou de cakes suggestifs- ce territoire féminin nommé plus ou moins poétiquement minou, fofounette, berlingot, boîte secrète... ou médicalement, vulve, vagin ?

Comment ne pas ironiser quand la vision d'une serviette hygiénique tachée d'un sang rouge écarlate et non d'un liquide bleu azurin les dérange en plein repas alors qu'ils devraient savoir que manger devant un petit ou grand écran est bien plus mauvais pour leur santé physique voire morale ?

Si la marque d'hygiène féminine avec cette nouvelle transgression visuelle souhaite comme elle l'indique sur son site briser les tabous, pour que les femmes perçoivent leur vulve de façon décomplexée et, s'il est clair -ne soyons pas naïfs- qu'elle cherche aussi à vendre plus, cette nouvelle campagne publicitaire est-elle vraiment choquante face au déferlement d'images assassines et sanguinolentes que nous engloutissons chaque jour dès notre réveil ? En fait, cette énième polémique sonne comme un rappel pour toutes les nanas, mais aussi les mecs de bonne volonté. Celui du long chemin qu'il reste à parcourir pour endiguer la violence faite, ou la honte et la culpabilité ressenties devant la vue d'une partie intégrante du corps féminin ; le mépris et la censure envers qui prononce le mot : vagin ! ■ **Dominique PIETRI**

IL FALLAIT LE DIRE

«Le voile en soi n'est pas souhaitable dans notre société»

Ainsi s'exprimait **Jean-Michel Blanquer**, ministre de l'Education, invité de BFMTV le 13 octobre. Sans écrire un mot de plus sur la crise récurrente dudit voile, r appelons à M. le ministre qu'il existe parmi ce qu'auto-rise ou promeut le gouvernement dont il est un membre éminent, tout un tas d'autres choses pas du tout souhaitables et parfois douteuses, comme les augmentations d'indemnité que s'auto-attribuent les députés, le rab de budget alloué à l'Elysée, les décomptes de voix fantaisistes au Palais Bourbon, les déboires de bacheliers confrontés à Parcoursup, les budgets de misère de la santé, des pompiers et l'éducation, les petits arrangements avec les faits de l'IGPN, les atermoiements, mensonges et omissions de la préfectorale quand brûlent une centrale d'épuration ou une usine rouennaise ou enfin, puisqu'il faut bien arrêter là une liste interminable, l'ignorance voulue des textes de loi concernant le rapprochement des prisonniers. ■ **EP**

LIBERTÉ TRAVAIL, FATIGUE ET PATAQUÈS

Les malheureux élus, condamnés à mener leurs moutons aux verts pâturages, bénéficient du privilège de dire haut et fort tout ce qui un jour peut venir à l'esprit d'un roi, d'un empereur, d'un président normalement constitué. C'est ainsi que feu Louis XIV, grand travailleur comme nul ne l'ignore, a dit : «Le travail n'épouvante que les âmes faibles». Plus près de nous, Sarkozy, oublieux des sinistres douches au ZyklonB, s'était proposé de passer tout ou partie des banlieues au kärcher. Hollande, bedaine de nanti en pole-position, a affirmé sans rire qu'il n'aimait pas les riches. Le 3 octobre dernier, à Rodez, lors d'un de ses dialogues où il monologue avec un art consommé, son successeur a parlé de travail et de pénibilité. Sans doute a-t-il puisé dans son expérience professionnelle, direz-vous. Vous êtes en droit de le penser. Toutefois, la littérature médicale et les annales de Médecine du Travail compulsées n'ont fait état d'aucun cas «d'usure prématurée de l'organisme» chez les ex-cadres huppés de la banque Rothschild. À propos de travail, M. Macron aurait pu - du moins on le présume - expliquer qu'associer travail et pénibilité n'était au fond qu'un pléonasme. Il lui suffisait de faire référence à l'étymologie du mot «travail». Du latin tripalium : appareil formé de trois pieux, utilisé pour ferrer ou soigner les animaux, ou comme instrument de torture pour punir les esclaves. Il aurait pu - du moins on le suppose - se pencher - pas trop ! la terre est si basse et le lumbago d'effort si vite arrivé ! - sur le passage de fourmis ouvrières. Occasion de faire remarquer que ces insectes eusociaux allaient de leur lieu de récolte à leur fourmière-cité dortoir coltinant durant des heures entières des charges plus lourdes qu'elles. Et ce, sans plaintes ni cris. Sans sueur ni larmes ni sang. Au pas de gymnastique sans jamais s'essouffler. Sans gilet jaune. Sans trêves ni RTT. Sans grèves ni revendications sociales éhontées. Preuve qu'un travail bien conçu pour le profit d'autrui pouvait n'entraîner que peu ou pas de pénibilité. Sauf impondérables, ça va de soi. Mais M. Macron a préféré manier la litote en confiant : «Moi j'adore pas le mot de pénibilité, parce que ça donne le sentiment que le travail serait pénible». «Serait» souligne ici tout le doute du Président sur le farfrelu de cette hypothétique pénibilité. Comment, en effet, le travail pourrait-il être source de peine, d'ennui, de douleur physique ou morale ? Si tel était le cas, ça se saurait. Serait dévoilée aussi la position bien arrêtée de M. Macron. Son désir de traiter le sujet en l'ignorant avec superbe. Une façon de s'appuyer sur la formule : «Si la vérité ne vous plaît, pas niez-la». On pourrait ajouter en corollaire et conseil utile aux masses laborieuses : «Travailleuses, travailleurs, voulez-vous améliorer votre existence ? Écoutez-la !» Mais on pourrait tout autant user de la formule du Président Macron pour d'autres applications. Aussi, sœurs et frères, compagnons de géhenne, qui ramons de conserve sur nos bancs de surnage, victimes d'interventions chirurgicales mutilantes voire castratrices, humiliantes, soumis aux chimiothérapies qui n'en finissent pas de distiller espoirs et désespoir, prenons notre destin en main ! Et, par dessus tout, n'adorons pas le mot cancer, parce que ça donne le sentiment que le cancer serait pénible. Voire mortel. Boutons-le hors de nos esprits. Garrotons-le pour le jeter aux oubliettes et vivons ad libitum. Cusì sia. ■ **Paulu-Santu MUSÈ-PUGLIESI**

UN ŒIL SUR LE CINÉ

La productrice Marie-Ange Luciani, originaire de Corse, était membre du jury de la 37^e édition d'Arte Mare, festival du film méditerranéen de Bastia. Fondatrice et gérante de la société de production Les films de Pierre, qui a notamment produit 120 battements par minute, qui a remporté six Césars dont celui du meilleur film en 2018, elle évoque les réalités et les enjeux de la production cinématographique en France.





C'est comment, être productrice de film en 2019?

Nous ne sommes pas dans le contexte de production le plus agréable. Nous avons des difficultés pour monter des films, mais nous avons encore en France un cinéma qui est dynamique, qui se défend bien. J'ai toujours connu le cinéma dans une forme de crise, mais j'ai toujours réussi à faire des films et pourvu que ça dure. Peut-être que 2019 est une année de transition sur comment, en France, nous fabriquons des films, et qu'il y a une nouvelle manière à trouver, à mettre en place et à définir.

Vous évoquez une nouvelle manière de produire des films. Qu'est-ce qui doit changer?

Je serais plutôt sur ce qu'il ne faut pas changer. Il est vrai que depuis la fin des années 1980, le cinéma est financé par la télévision et ça a été une béquille importante pour les producteurs de films, mais les modèles sont en train de changer, notamment avec l'arrivée des plateformes numériques et avec la concurrence. Il faudrait adapter plein de choses pour préserver notre système.

Qu'est ce qui vous inquiète?

Si on perd la télévision dans le financement de nos films, ça va être difficile. La télévision, elle aussi, doit se réinventer. Je me bats beaucoup pour qu'on n'achète plus des films pour des histoires de prime-time ou de seconde partie de soirée, mais plutôt pour qu'on achète des films pour que les téléspectateurs puissent les consommer à la demande. Nous ne sommes plus sur l'ancien modèle. J'ai découvert le cinéma avec mes parents en regardant le film du dimanche soir, c'était un peu cérémonial. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. Nous avons tous des modes de consommation différents et nous devons tous nous adapter à cela. Ce qui me fait peur, c'est peut être que Netflix bouffe tout sur son passage et dérégule à tel point le marché et les modes de consommation que cela devienne un système unique. Mais j'ai le sentiment que nous sommes plus dans une volonté de collaborer avec les plateformes numériques. Cette année, à Cannes, des plateformes ont acheté des films français et ont permis des sorties sur certains territoires, ce qui avant n'était pas possible.

Netflix, Hulu, ou encore Amazon inondent le marché de créations majoritairement américaines. Comment le cinéma ou la fiction française peuvent tirer leur épingle du jeu?

Je pense qu'ils tirent déjà leur épingle du jeu, puisque Netflix vient aussi faire son marché sur le territoire français. Il y a de plus en plus de films qui se tournent et que Netflix produit en France. Que Netflix remplace presque la télévision, car c'est un mode consommation et qu'il y a de plus en plus d'abonnés qui consomment de manière régulière, pourquoi pas? Mais il ne faudrait pas que cela empêche d'autres façons de produire du cinéma. Netflix rencontre beaucoup de réalisateurs français. Ils sont très coopératifs, la question c'est de savoir ce que maintenant nous, on exige d'eux pour pouvoir coopérer. On ne peut pas épouser entièrement leurs systèmes de production. Pour un producteur comme moi, ce qu'il faut négocier avec lui, c'est: est-ce que j'ai mon copyright à la fin du film? Est-ce que c'est moi qui ai produit le film, ou Netflix?

Le film peut sortir sur tel ou tel territoire? Je n'ai aucun problème pour travailler avec Netflix, mais à quelle condition?

Le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) vient de publier sa géographie 2018 du cinéma en France. Le cinéma a l'air de bien se porter: ouverture de salles, l'art et essai augmente depuis 10 ans, la France est 1ère en Europe...

En tout cas, c'est un modèle magnifique. Nous avons de plus en plus de salles de cinéma qui s'ouvrent en France. On voit que c'est difficile pour financer et faire durer les films d'auteur en salles. On ne va pas se mentir, les films qui marchent sont très ciblés sur deux ou trois projets, mais on s'exporte très bien. Comme *Les Misérables*, de Ladj Ly ou *Portrait d'une jeune fille en feu*, de Céline Sciamma qui sont des films qui se sont vendus dans le monde entier. On a un savoir-faire de diffusion. Ce qu'il ne faut pas perdre, c'est notre indépendance. Il faut rester libre pour fabriquer les formes que l'on veut fabriquer.

Le cinéma d'art et d'essai a-t-il encore un avenir ou faut-il faut mettre les moyens pour le préserver?

Je crois qu'il a un avenir. Et puis nous avons un moyen extraordinaire qui s'appelle le CNC. C'est un outil que nous envie le monde entier. C'est un système qui préserve la diversité du cinéma, sa diffusion, sa production et son exploitation. Il faut être extrêmement vigilant aux mutations qui vont se passer. D'une certaine façon, le CNC, c'est notre maison. On a aussi ce système de redistribution, de partage des recettes, qui est magnifique.

La création française dans son ensemble est souvent critiquée, à tort peut-être, pour sa qualité. Quel est votre regard?

Je la trouve plutôt riche. J'ai regardé Cannes cette année, il y a eu des formes très poétiques. On est aussi capable de fabriquer de la grosse comédie populaire et de la grande comédie romantique. Ce que je trouve beau dans le cinéma français, c'est qu'il arrive encore, et il faut le préserver, à jouer avec toutes les formes que le cinéma peut proposer. Il faut se dire qu'il y a tous les goûts dans la nature. Ce n'est pas formaté et c'est ça, encore une fois, que l'on doit protéger.

On oppose souvent la culture aux autres industries. On entend aussi dire que si on ne la finance pas, ce n'est pas trop grave, finançons plutôt les banques ou l'industrie automobile. Que vous évoque ce genre de propos?

Ce qui est formidable avec la culture, c'est que c'est un système bien organisé. Ce qu'on ne dit pas assez, c'est que la culture fabrique beaucoup d'emplois. Je suis en train de produire le film de Laurent Cantet en Île-de-France. Je dépense en Île-de-France et j'emploie une masse salariale importante. Le cinéma et la culture en général, c'est aussi de la création d'emplois. Ce n'est pas cette espèce de chose qui serait subventionnée. C'est faux, c'est une culture qui redistribue ses richesses. Une partie du prix d'un ticket, pour un film comme *Intouchables* qui fait plusieurs millions d'entrées, va être reversé pour financer un autre film ou aider un exploitant de cinéma. Ce n'est pas une culture qui enrichit le producteur. C'est un art qui reverse, qui redistri-

«Le cinéma et la culture en général, c'est aussi de la création d'emplois.»

Avec plus de 200 millions d'entrées et 40% de parts de marché pour les films français, le cinéma français est «le premier cinéma d'Europe» selon le Rapport d'activité 2018 du CNC. Celui-ci à, l'an passé, soutenu la production de 4716 heures de programmes audiovisuels français (-3,2% par rapport à 2017), pour un montant total d'aides allouées à la création et à la production de programmes de 266,6 M€ (-3,6% par rapport à 2017). Comme en 2017, la fiction reste le genre le plus soutenu avec 90,6 M€ (+5,2%), devant le documentaire à 79,5 M€ (-3,5%), l'animation à 47,3 M€ (-19,1%), l'adaptation audiovisuelle de spectacle vivant à 34,4 M€ (-2,0%) et le magazine d'intérêt culturel, qui a progressé de 22,8% pour atteindre 3,9 M€.

2018 a vu la poursuite du plan de numérisation et de restauration du patrimoine cinématographique: 169 films ont été aidés pour un montant total de 8,2 M€. De plus, le CNC a consacré 695125€ à la sauvegarde et la restauration des films anciens, au profit de 26 films.

En matière de parité dans le secteur du cinéma, alors qu'un peu plus de 25% des films d'initiative française sont actuellement réalisés par des femmes, reste que moins d'un film sur six respecte la parité au sein des équipes techniques, en particulier parmi les chefs de poste. Aussi le CNC a adopté, en novembre 2018, le principe d'un bonus dont pourront bénéficier les films de fiction et d'animation qui intègrent autant de femmes que d'hommes dans les postes d'encadrement de leur équipe de tournage (réalisation, direction de production, direction photo, etc). Effectif depuis le 1er janvier 2019, ce bonus représente 15% du soutien accordé au film par le CNC.

Avec 40,97 millions de spectateurs en 2018 (-3,8% par rapport à 2017) dont 51,7% de spectatrices, la salle de cinéma reste, selon l'enquête Ciné-Expert réalisée par l'institut Vertigo pour le compte du CNC «le meilleur moyen pour découvrir un film», plébiscité par 84,1% des personnes interrogées.

Avec plus de 2 000 cinémas et 6 000 écrans, la France détient le premier parc cinématographique d'Europe devant l'Allemagne (4 849 écrans) et le Royaume-Uni (4 340 écrans) et près de 69 nouveaux écrans y ont été créés en 2018, soit 7 000 fauteuils supplémentaires. Au plan national, les films français ont représenté 39,3% des entrées recensées en 2018 contre 44,1%.

Une tendance que ne reflète pas la fréquentation des salles en Corse où le cinéma made in USA s'impose plus nettement: 52,4% contre 30,8% pour les films français. C'est en Haute-Corse que les films américains ont réalisé leur plus gros score: 55%. Autre point où la Corse se démarque: si le parc d'Art & Essai n'y concerne que 15,8% des établissements (sur 19 établissements - 2 de moins qu'en 2017 - 3 cinémas seulement sont classés Art & Essai) il représentait en 2018 63,4% des séances et 65,1% des entrées. La moyenne nationale est de 57,8% d'établissements en Art & Essai pour 35,7% des séances et 32,7% des entrées. ■ PMP

#Meto:

«En France, tout le monde a cherché le scandale, mais pour le moment on ne l'a pas trouvé.»

bue de l'emploi. Aurelie Filipetti, l'ancienne ministre de la Culture, disait dans un article que la culture est l'un des plus gros vecteur d'emplois. Quand on va tourner en région, on fait travailler la région.

Vous avez obtenu un César en 2018, pour le film de Robin Campillo, 120 battement par minute, qui revient sur les débuts de la lutte contre le sida en France. En tant que productrice, ça change quelque chose une telle récompense?

D'abord, c'est agréable. Peut-être que je suis plus courtisée maintenant qu'avant le César. J'ai un peu plus confiance en moi dans mes choix, dans ma façon de faire. Pour le financement des films, c'est toujours difficile, il faut se battre partout. C'est toujours le scénario qui a raison.

Une carrière dans le cinéma fait rêver, comment réussit-on dans ce domaine?

Je ne sais pas comment on peut réussir. Ça dépend du métier que l'on veut faire. J'ai mis du temps à comprendre ce que je voulais faire dans le cinéma. Je n'ai pas fait d'école. Mais il y a de très grandes écoles en France, et les plus grands techniciens sortent de ces écoles. Moi, je suis autodidacte, j'ai appris sur le terrain. Je pense que c'est comme dans les autres branches. C'est le travail. Il faut aller au cinéma, lire beaucoup, il faut être très curieux et être très ouvert. Mais c'est surtout beaucoup de travail.

L'industrie cinématographique a été marquée par des vagues de dénonciations de harcèlements sexuels.

Le mouvement MeToo a suivi. Qu'a-t-il changé selon vous?

Je trouve qu'il y a des choses qui ont changé à la suite de MeToo, comme le 50/50. La tentative d'équilibrer la parité sur un plateau de tournage, sur la phase d'écriture, sur la représentation des femmes dans les jurys, dans les comités de sélection. C'est important, un regard féminin. En France, nous n'avons pas eu de gros scandale. Aux Etats-Unis, c'est une grosse industrie, donc quand le scandale éclate, c'est vrai que c'est énorme. C'était un «mec» à la tête d'un empire. En France, tout le monde a cherché le scandale, mais pour le moment on ne l'a pas trouvé. Mais ce qui est sûr, c'est que ça a éveillé les consciences, notamment sur l'égalité.

À quand un film sur la Corse, ou tourné sur l'île, et produit par Marie-Ange Luciani?

J'aimerais bien! J'ai failli produire *Les Apaches*, de Thierry de Peretti. Le seul film corse que j'ai essayé de produire, je n'ai pas réussi à le faire. Je ne sais pas, peut-être que je le fuis inconsciemment. On m'a proposé plusieurs projets, ici sur l'île, faits par des Corses ou pas. Je ne sais pas pourquoi, mais à chaque fois je ne vais pas au bout. Cela raconte peut-être quelque chose, je ne suis peut-être pas prête. ■

Interview réalisée par Christophe GIUDICELLI

ACPA

L'INTÉRÊT GÉNÉRAL GRAVÉ AU CŒUR



Photos Manon Perelli

Depuis 46 ans, l'ACPA œuvre dans le secteur de l'aide, des soins et de l'accompagnement à domicile en Corse-du-Sud.

Une association devenue référence au fil des ans, qui compte désormais 120 salariés et plus de 700 bénéficiaires.

Pourtant, et malgré la demande de services de plus en plus importante, elle est touchée de plein fouet par la crise des vocations qui frappe ces métiers.



Selon les dernières études de l'Insee, en 2050 un tiers des résidents corses sera âgé de plus de 65 ans. Une perspective qui replace la question de l'autonomie et du maintien au domicile au cœur des enjeux économiques et sociétaux de l'île. Alors que pléthore de structures se sont créées ces dernières années afin de surfer sur cette «silver economy», à Ajaccio l'ACPA- comprendre Association corse pour l'aide, les soins et les services aux domiciles- peut pour sa part s'enorgueillir de déjà 46 ans d'existence, durant lesquelles elle a su devenir un acteur incontournable du champ médico-social.

«Notre association véhicule des valeurs fortes humaines, d'entraide et de solidarité qui sont celles des membres fondateurs qui étaient des travailleurs sociaux», introduit en souriant la présidente de la structure, Julie Pantaloni-Baranovsky. Ces valeurs, cette association membre du réseau UNA a su les illustrer au fil des années en inscrivant ses activités dans le champ de l'économie sociale et solidaire, et en militant pour que toute personne fragilisée, que ce soit par l'âge, la maladie, le handicap ou les difficultés sociales, puisse continuer à avoir une existence digne en lui proposant des soins et des services adaptés. Si bien que près d'un demi-siècle après sa création, l'association compte désormais 120 salariés et accompagne près 700 personnes. Il faut dire que la structure propose une grande diversité de services autour de la santé, de la sécurité et du lien social, qu'elle a su faire évoluer au fil du temps pour s'adapter aux besoins de la société. Première - et plus importante en terme de volume - des missions qu'elle s'est fixée, le service d'aide et d'accompagnement à domicile

Un secteur en grande difficulté

Si la majorité des salariés de l'ACPA affichent au compteur plus de 15 ans dans l'entreprise -un fait remarquable dans ce secteur- et malgré la multiplicité des missions qu'elle offre, l'association n'échappe pas à la crise que connaissent les métiers de l'aide à domicile. « Aujourd'hui, nous avons du mal à recruter et à trouver des salariés jeunes qui s'inscrivent dans la durée », lâche ainsi Julian Pasqualini, avant de poursuivre : « L'image de ces métiers est dévalorisée partout. Par exemple, chez les pompiers, où les salaires ne sont pas non plus énormes, il y a de la passion et de l'envie. Chez les aides à domicile, on voit qu'il y a un vrai problème d'image. À l'ACPA, on essaye de faire évoluer le métier d'aide à domicile et les mentalités à la fois des personnes que nous accompagnons, mais aussi du grand public, pour faire comprendre que les aides à domicile ne sont pas des femmes de ménage ». Au-delà, c'est aussi un problème de vocation pour ces métiers, encore aujourd'hui trop souvent associés à une voie de garage, que soulève l'association. « Il faut mettre sur la table le problème de la formation professionnelle initiale et continue. À ce moment-là, nous aurons sans doute des personnes qui auront envie de faire ce travail », martèle Julie Pantaloni-Baranovsky en appuyant : « Les aides à domicile deviennent souvent un maillon important de la sociabilité des personnes âgées, et il est donc nécessaire qu'ils aient en mains les armes nécessaires pour remplir au mieux leur mission. Quand un salarié non formé entre à l'ACPA, au maximum dans les deux ans qui suivent, nous l'envoyons en formation. Cela fait des décennies que nous faisons cela, avec tous nos employés.

Face à ces difficultés, après la présentation du rapport Libault sur le Grand âge et l'autonomie, l'ACPA très impliquée pour le bien-être de ses salariés, attend désormais beaucoup du débat sur le projet de loi, prévu pour 2020. « Ce que nous souhaitons, c'est avant tout la reconnaissance et la valorisation des métiers du domicile. Il faut savoir que dans une structure à but non lucratif, nous devons appliquer une convention collective car nos financeurs ne nous prennent pas en charge si nous allons au-delà. Un salarié qui entre chez nous sans aucun diplôme doit ainsi attendre 13 ans pour avoir un peu plus que le SMIC. C'est devenu insupportable », déplore la présidente en regrettant également que les associations comme l'ACPA ne soient pas mises sur un pied d'égalité avec les services à but lucratif. « Nous n'avons pas les mêmes droits. Il faut assainir le secteur et que l'on distingue en donnant à chacun un champ d'intervention ». Entrée à l'ACPA il y a 36 ans, Julie Pantaloni-Baranovsky est également depuis deux ans représentante des personnes âgées et des personnes handicapées au Conseil économique, social, environnemental et culturel de la Corse. Une instance où cette femme de convictions entend bien, là-aussi, faire entendre sa voix : « Il faut que la collectivité prenne en compte la problématique insulaire. Nous avons beaucoup de personnes âgées et de personnes peu fortunées. Cette problématique est encore plus prégnante qu'ailleurs », instille-t-elle en se disant résolue à faire évoluer les choses « pour le bien de la population ». ■ **Manon PERELLI**

recense près de 90 salariés qui interviennent sur l'ensemble de la Corse-du-Sud et permet d'assurer des tâches que la personne accompagnée ne peut plus accomplir. Autre pan important des activités de l'ACPA, le service de soins infirmiers à domicile, autorisé sur la commune d'Ajaccio et la vallée de la Gravona, permet de son côté d'éviter des hospitalisations ou facilite le retour au domicile en sortant de l'hôpital. Deux prestations au domicile essentielles au mieux-vivre qui peuvent désormais être regroupées dans le nouveau service Spasad proposé par l'association pour les personnes en perte d'autonomie. « C'est un service polyvalent qui mixe à la fois l'aide à domicile et les soins, qui permet une meilleure coordination de l'ensemble des intervenants au domicile de la personne, et une qualité de prise en charge optimale de la personne. Nous sommes les seuls à avoir ce service en Corse-du-Sud aujourd'hui », explique Julian Pasqualini, le directeur de la structure.

Plus loin, pour maintenir encore plus longtemps l'autonomie des personnes et les aider à rester autonomes, l'ACPA propose également toute une gamme de services allant de la téléalarme, qui met en contact une personne avec un opérateur en cas de problème à domicile, à la garde itinérante, ou encore au service mandataire dans le cadre duquel l'association s'occupe des démarches administratives si une personne souhaite employer un salarié. « Nous proposons également un service de prévention et de liens sociaux au siège de l'association les mardis et jeudis. Ce

service permet à des personnes âgées de préserver leur autonomie au travers des activités sur la mémoire ou encore la nutrition », ajoute Julian Pasqualini.

Mais la vraie originalité de l'association tient dans le service d'hébergements intermédiaires à loyers modérés qu'elle propose. Dans le cadre d'un appel à projet national, et grâce à des aides de la Carsat, du RSI*, de la Collectivité de Corse et à des fonds propres, l'ACPA a en effet acquis il y a 4 ans un espace de 300 m² dans le même immeuble que son siège social. Au sein de cet espace flamboyant neuf et fonctionnel situé près de la rocade d'Ajaccio, ont été créés 5 studios adaptés à des personnes âgées. « Ils sont destinés à des personnes qui rencontrent des difficultés financières et ont des logements vétustes », détaille le directeur de la structure. « Le but est d'apprendre à des personnes qui sont désocialisées à revivre ensemble. C'est pour cela qu'on a créé des lieux communs, comme une cuisine où ils peuvent partager un repas », reprend Julie Pantaloni-Baranovsky, en précisant que ces logements, dont le loyer a été fixé à 350€ TTC, sont accordés sur demande par une commission à des personnes ayant une faible retraite relevant d'une retraite de la Carsat ou du RSI, et pouvant fournir un certificat médical attestant de leur autonomie. « À ce jour, il nous reste deux logements vacants », indique-t-elle encore, avant de résumer : « Dans tous les services qu'elle propose, l'ACPA a vraiment l'intérêt général dans son ADN ». ■ **Manon PERELLI**

*Carsat : Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail ; RSI : ex-Régime social des indépendants remplacé en janvier 2018 par la Sécurité sociale indépendants.

POLITIQUE/AMÉNAGEMENT

Port de Bastia: quels scénarii?



Photo DR

Le 14 octobre, Gilles Simeoni, président du Conseil exécutif de Corse, a installé le premier comité de suivi opérationnel du projet de développement des nouvelles infrastructures du port de Bastia, qui se tiendra de façon concomitante avec le comité scientifique et environnemental, conformément au vote de l'Assemblée de Corse qui, lors de sa session de juillet 2019, avait approuvé leur mise en place. En 2002, la Collectivité de Corse avait initié une réflexion sur le développement des infrastructures portuaires de la ville de Bastia, puis, en 2007, après un débat public, elle avait opté pour la construction d'un nouveau port dit «Port de la Carbonite», qui apparaissait alors comme la réponse la plus adaptée aux besoins et aux enjeux de développement de Bastia comme de la région Corse. Depuis, un certain nombre de paramètres ayant conduit à ce choix ont évolué. Outre le prix estimé du port et la stratégie de développement économique de la Collectivité de Corse, il faut désormais prendre en compte, par exemple, l'évolution des trafics maritimes et aériens: les données, comme celles fournies notamment par l'Observatoire régional des transports de Corse, mettent en évidence une stagnation du nombre de passagers transportés par voie maritime en faveur du transport aérien. Le ratio s'établit désormais à 52%/48% en faveur de l'aérien contre 70%/30% en faveur du maritime il y a 12 ans. Par ailleurs, les enjeux de développement durable, ne sont plus les mêmes qu'en 2007 et la cartographie des espèces protégées et des écosystèmes associés, réalisée il y a 13 ans (le dernier relevé date de 2006) doit faire l'objet d'une mise à jour au titre de l'état initial des sites envisagés. Trois options se dégagent actuellement. D'abord, un maintien de l'activité portuaire commerciale dans le bassin actuel, pouvant se décliner via deux options différentes: l'agrandissement du bassin existant par prolongation de la digue vers le large; ou le doublement du bassin Saint-Nicolas par construction d'une nouvelle digue. Puis, la poursuite du projet dit du «Port de la Carbonite», issu du débat de 2007. Enfin, un projet dit «Portu Novu», qui intégrerait les données et enjeux qui ont évolué ou se sont précisés depuis 2007, et se voudrait plus respectueux des proches zones balnéaires et de baignade, de la sécurité maritime et de l'environnement marin. Quelle sera celle retenue? Selon l'Exécutif, «un nouveau débat public devra avoir lieu, reposant sur des hypothèses actualisées; il permettra une expression, et donc in fine un choix, libre et éclairé». ■ AN

SANTÉ/MOIS SANS TABAC

3000 participants en 3 ans



Photo François Dalloy

Le 1^{er} novembre, Santé publique France et le ministère des Solidarités et de la Santé, en partenariat avec l'Assurance Maladie, lanceront la 4^e édition du Mois sans tabac, un défi collectif qui propose à tous les fumeurs d'arrêter pendant un mois avec le soutien de leurs proches. Ou à tout le moins de s'engager à essayer, ce qui est un début. On estime à l'heure actuelle que le tabac tue 75 000 personnes en France chaque année et il semble qu'un sevrage tabagique de 30 jours puisse multiplier par 5 les chances d'arrêter de fumer définitivement, l'abstinence sur un tel laps de temps diminuant largement la dépendance et les symptômes de manque.

Ce rendez-vous annuel débute dès le mois d'octobre pour les participants, qui sont invités à s'inscrire via une plateforme dédiée. Depuis la première édition, en 2016, 580 982 inscriptions ont été comptabilisées, dont près de 3 000 en Corse où, en 2014, l'enquête Escapad faisait état de 38% des jeunes corses fumant quotidiennement à 17 ans contre 32,4% au niveau national. L'édition 2018 s'est, quant à elle, soldée par 242 579 inscriptions, dont 1 200 en Corse. ■ AN

Savoir +: mois-sans-tabac.tabac-info-service.fr

19,6%

Les chiffres de la semaine

de taux de pauvreté en Corse en 2016, soit presque 5 points de plus que la moyenne métropolitaine, selon Corsistat. La précarité touche les ménages locataires à hauteur de 28,7% et la part des 75 ans et plus en situation précaire dépasse la moyenne hexagonale de 8,6 points.

71,5%

Les chiffres de la semaine

des Français habitant une ville moyenne sont très attachés à leur centre-ville, selon une étude publiée par La Banque Postale et les Echos Etudes. Pour 44,7% des personnes interrogées, l'offre de commerces considérée comme essentielle par 89,4% d'entre eux, y est jugée insuffisante.

821

Les chiffres de la semaine

millions: c'est le chiffre projeté sur la façade du Palais des Papes à Avignon le 16 octobre, à l'occasion de la journée mondiale de l'alimentation et de la lutte contre le gaspillage alimentaire: 1 personne sur 9, dans le monde, souffre de la faim, soit 821 millions d'être humains.



SOCIÉTÉS CONSTITUTIONS

N° 01

SOLUTIONS TRAVAUX

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social : 15 Lot Paterno
20600 Furiani

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à du 16 Septembre 2019, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiées
Dénomination : SOLUTIONS TRAVAUX
Siège : 15 Lot Paterno - 20600 Furiani
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1000 euros

Objet : Négoce de matériaux du bâtiment et de la menuiserie extérieure et intérieure ainsi que la fourniture et pose de tout type de menuiseries.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Président : Monsieur Ilias CHAKHROUNE
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,
Le Président.

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à LUCCIANA en date du 8 octobre 2019, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : CG Expertises,
Siège social : Avenue de Borgo, Lieu dit Paterno, 20290 Borgo (Haute-Corse)
Objet : L'exercice de la profession d'expert-comptable
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
Capital : 10.000 euros

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription des titres au nom de l'associé, dans les comptes de titres tenus par la société, trois jours ouvrés avant la date de l'assemblée et de la propriété de ses actions inscrites en compte depuis au moins trois jours.
Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : L'agrément pour toute cession d'actions par un associé est donné par les associés.

Président : Madame Frédérique GUIDONI, demeurant 51 La Maraninca, Lucciana (Corse),
Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,
Le Président.

N° 03



Société Titulaire
d'un Office Notarial
A Prunelli di Fiumorbo
SCP GRIMALDI - MICHELI

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu le 30 SEPTEMBRE 2019 par Maître Floriane BENEDETTI notaire à PRUNELLI DI FIUMORBO [20243] enregistré le 08/10/2019 sous les références 2B04P31 2019 N 00480, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :
FINOCCHI CLIMATISATION

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Siège social : ALERIA [20270] CODOLE.

Objet : Vente, installation, nettoyage, entretien, désinfection, dépannage de système de climatisation, de pompe à chaleur et chauffage.

Et généralement toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser l'exploitation ou le développement.

Durée : 99 ans
Capital : 30.000,00 euros [apport en nature]

Président : Monsieur Martin Valentin LABADIE, dit LABADIE-FINOCCHI demeurant à ALERIA [20270] Caterraggio, Bp 11, Né à SAINT CLAUDE [97120] le 9 novembre 1990.

Commissaire aux comptes : Néant
Agrément (uniquement si pluralité d'associés) : Pour toutes opérations.
Seules les cessions entre associés pourront intervenir librement.

Immatriculation : Au RCS de Bastia

Pour avis,

Signe : FLORIANE BENEDETTI,
Notaire.

N° 04

U SALTU

Société par Actions Simplifiée
Au capital de : 2000 €uros
Lieu-Dit Giglione
20129 Bastelicaccia

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 10 Octobre 2019, à Bastelicaccia, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : U SALTU

Forme : Société par Actions Simplifiée

Objet : Création, acquisition, exploitation, location-gérance ou vente de tous fonds de commerce de restauration sur place ou à emporter.

Siège social : Lieu-Dit Giglione - 20129 Bastelicaccia

Durée : 99 ans à compter du jour de son immatriculation au RCS d'Ajaccio

Capital social : 2000 euros

Président : Madame EL MARDI épouse GIACOBINELLI Aïcha, née le 11 Mai 1972 à Ajaccio et demeurant Lieu-Dit Giglione - 20129 Bastelicaccia.

Accès aux assemblées et vote : Tout actionnaire peut participer aux assemblées, quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.

Transmission des actions : Cession des actions soumise à agrément de la société

Immatriculation sera faite au RCS d'Ajaccio

Pour avis,

N° 05

JS HOLDING

Société par Actions Simplifiée
Unipersonnelle
Au capital de : 500 €uros
Lieu-dit Effrico 21
20167 Sarrola-Carcopino

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 1er Octobre 2019, à Sarrola-Carcopino, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : JS HOLDING

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Objet : Acquisition par tous moyens, détention, gestion de valeurs mobilières et parts sociales, en pleine propriété, en usufruit ou en nue-propriété, cotées ou non, et plus généralement toutes opérations mobilières, immobilières ou financières se rapportant de près ou de loin à l'objet social ainsi défini ou susceptibles d'en faciliter la réalisation. L'activité de conseil, management, stratégie de développement.

Siège social : Lieu-dit Effrico 21 - 20167 Sarrola-Carcopino

Durée : 99 ans à compter du jour de son immatriculation au RCS d'Ajaccio

Capital social : 500 euros

Président : Monsieur SCAMPUDDU Julien, Louis, Mario, né le 31 Juillet 1991 à Ajaccio et demeurant 1, Rue du Général Levie - 20000 Ajaccio.

Accès aux assemblées et vote : Tout actionnaire peut participer aux assemblées, quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.

Transmission des actions : Cession libre des actions.

Immatriculation sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 06

LES BERGERIES DE MONACIA

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 2000 euros
Siège social : Route de la Fontaine
Lieu-dit Macchia Verdada
20171 Monacia-d'Aullène

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Monacia-d'Aullène du 01 octobre 2019, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination :

LES BERGERIES DE MONACIA

Siège : Route de la Fontaine - Lieu-dit Macchia Verdada - 20171 Monacia-d'Aullène

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 2000 euros

Objet : La location meublée assortie de toutes prestations de service para hôtelière s'y rapportant telles que l'accueil, nettoyage, fourniture de linge de maison et petits déjeuners.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur LUCCHINI Thierry, demeurant Résidence Plein Sud - Bât B - 20600 Bastia - 20600 Furiani
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 07

MA CONCIERGERIE EN LIGNE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social : 15 Lot Paterno
20600 Furiani

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à du 16 Septembre 2019, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiées

Dénomination : SOLUTIONS TRAVAUX

Siège : 15 Lot Paterno - 20600 Furiani

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1000 euros

Objet : Négoce de matériaux du bâtiment et de la menuiserie extérieure et intérieure ainsi que la fourniture et pose de tout type de menuiseries.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Président : Monsieur Ilias CHAKHROUNE
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,
Le Président.

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Sarrola-Carcopino du 10/10/2019, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : SBPC

Siège social : Lieu-dit U Rizzana, Route du Pantano, 20167 Sarrola-Carcopino

Objet social :

La vente et l'achat en vue de leur revente de bateaux neufs ou d'occasion, La vente et l'installation de tous matériels d'équipement pour bateaux de plaisance,

La vente ou la location de vêtements, chaussures et équipements à l'usage des plaisanciers,

La location ou la vente d'appareils d'entretien,

La vente de produits d'entretien,

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 5000 euros

Gérants :

M. Patrick CAILLAT demeurant Résidence les Palmes d'Or, Bâtiment B, Place Maréchal Joffre, 83400 HYERES,

M. Stéphane, Marc BARTOLI, demeurant Lieu dit Rizzana, 20167 SARROLA-CARCOPINO

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,
La Gérance.

N° 09

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 05/10/2019, il a été constitué une SARL dénommée COFFEE ARENA. Siège social : lieu dit erbajolo, plaine de peri, 20167 Peri. Capital : 150€.

Objet : Cyber café, accès à internet, mise à disposition d'ordinateur, console de jeux vidéo et jeux de société, vente de boisson non alcoolisée à emporter et sur place. Gérance : M. Michaël Barra, lieu dit erbajolo, plaine de peri, 20167 Peri

Durée : 99 ans. Immatriculation au RCS de AJACCIO.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 08 octobre 2019, à BORGIO (20290), il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination de la société : JK ATELIER
Forme : Société à Responsabilité Limitée
Objet : L'exploitation de tous salons de coiffure hommes femmes enfants, esthétique, maquillage permanent, manucure, UV, et toutes activités connexes ou complémentaires. Le négoce en gros et de détail de tous articles relevant de l'activité de coiffure et esthétique.

Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Siège social : Les Jardins de Borgo, N°73, Avenue de BORGIO, 20290 Borgo.

Durée : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au répertoire des métiers de BASTIA.

Capital social : 1000 Euros, constitué par apport en numéraire exclusivement.

Gérante : Mme Jessica RODRIGUES, Les Jardins de Borgo N°73, Avenue de BORGIO, 20290 Borgo.

Immatriculation : RCS de Bastia

Pour avis et mention, La gérance.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP à Briançon du 02/10/19, a été constituée une SARL dénommée : CM

Objet : Exploitation de tous fonds de commerce de restauration sous toutes ses formes, bar, débits de boissons, brasserie, snack, café, salon de thé, crêperie, pizzeria, vente sur place ou à emporter de glaces.

Siège social : Chemin des Vignes, Lieu-dit Cucco, 20167 Afa.

Capital : 1000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'AJaccio

Gérant : M. Jean-Antoine ELLUL, Chemin des Vignes, Lieudit Cucco, 20167 Afa.

Pour avis, le gérant.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AJACCIO du 14/10/2019, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination :

MAISON GABRIEL AJACCIO

Siège : 24, Cours Napoléon, 20000 Ajaccio

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au R.C.S.

Capital : 60.000 euros

Objet : Décoration, accessoires et salon de thé

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. François, Didier LEBOUCHER demeurant 24 Cours Napoléon, 20000 AJACCIO,

Directeur général : M. Jean, Marc, Antoine, Ianko MARCHI demeurant 24 Cours Napoléon, 20000 Ajaccio
La Société sera immatriculée au R.C.S. d'AJACCIO

Pour avis, Le Président.

BIO CORSE

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1000 euros

Siège social : Bord du Lac, 20117 Tolla

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à TOLLA du 10/10/2019, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : BIO CORSE Sigle : NATURALIA
Siège social : Bord du Lac, 20117 Tolla
Objet social : Magasin de détails alimentation biologique
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1000 euros
Gérance : Monsieur Dominique DEMEDARDI
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de AJACCIO.

Pour avis, La Gérance.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BASTIA du 04 octobre 2019 il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : C5 PARK

Siège social : Lieu-dit Erabajolo, 20600 Bastia

Objet social : Exploitation d'un centre multisport, de loisirs, et jeux d'enfants, paris sportifs, restauration, événementiel, organisation de séminaires, location de salles, vente et location d'articles de sport, stage éducatif ou sportif, commercialisation d'espace publicitaire et tout produit dérivé de publicité.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1.000 euros

Gérance : Monsieur Louis, Antoine CASANOVA, demeurant Les Hauts de Tintraghju, Route de San Gavino, 20600 Furiani

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la Société Civile Immobilière :

Dénomination :

AGENCE INVESTISSEMENT

Capital : 2.000 €

Siège social : 65 Corniche San Giorgio Lotissement Marina Di Fiori - 20137 Porto-Vecchio

Objet : Acquisition, propriété, administration, gestion et exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non, et/ou droits immobiliers dont elle peut devenir propriétaire par voie d'acquisition, de construction, d'échange, d'apport ou autrement.

Durée : 99 années

Gérance : M. Philippe SANTONI demeurant 65 Corniche San Giorgio Lotissement Marina Di Fiori - 20137 Porto-Vecchio a été désigné gérant de la Société pour une durée indéterminée.

Transmission des parts sociales : Les parts sociales ne peuvent être cédées à quelque cessionnaire que ce soit, associé ou non, qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Immatriculation sera requise au Greffe du Tribunal de Commerce d'AJaccio.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Bastia, du 8 octobre 2019, il a été constitué une Société ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : DOMIS

Forme : Société par Actions Simplifiée

Siège social : Centre Commercial La Rocade - 20600 Furiani

Objet : L'achat, la vente, la représentation, en gros, demi-gros, détail, de tous articles de quincaillerie, bricolage, jardinage, équipement de la maison, plein air, camping, électroménager, radio-télévision, appareils photographiques, ...

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés

Capital social : 10.000 €

Admission aux associés et droits de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Transmission des actions : Les actions sont librement cessibles entre associés ou entre sociétés du même groupe. Tout autre transfert de titres est soumis à l'agrément préalable de la collectivité des associés.

Président de la société :

CORIN, société par actions simplifiée au capital de 21.905.184 €, dont le siège social est à BASTIA 20200, Centre Commercial Port Toga, RCS BASTIA 337 921 860, représentée par son Président, Noël DEVICHI, demeurant à BASTIA 20200, Cardo Village

Commissaire aux Comptes :
- Titulaire : KALLISTE REVISION COMPTABLE - ZAE d'Erbajolo - Parc Technologique - 20600 Bastia - Rcs Bastia 343 744 991

- Suppléant : Loïc JOUVERT, demeurant Le Clos de la Cristolle - BP 70103 - 84144 Montfavet Cedex

Immatriculation : Au R.C.S. de BASTIA.

Pour avis, Le Président.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 10 octobre 2019, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : BENOLIZI

Forme : Société Civile

Siège Social : 19 Boulevard Paoli, 20200 Bastia

Objet : L'acquisition, la construction, l'administration et la gestion par location ou vente ou, autrement de tous immeubles et biens immobiliers. Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil..

Durée : 99 années

Capital social : 60.000 €

Gérant : Mme Ornella VITALIZI, demeurant 19 Boulevard Paoli, 20200 Bastia

Transmission des parts : Soumise à agrément pour les tiers et libre entre associés, conjoint, ascendant et descendant.

La société sera immatriculée au R.C.S. de Bastia.

Le représentant,

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 13/09/2019, il a été constitué une SARL dénommée SARL ELIA.
Siège social : quartier e plane, miomo, 20200 Santa maria di Iota. **Capital :** 100 euros. **Objet :** vente et réparation de matériel informatique et tout autre produit lié à l'informatique et au web. **Gérance :** Mme Marie France Ferrarini, quartier e plane, miomo, 20200 Santa maria di Iota **Durée :** 99 ans. **Immatriculation** au RCS de BASTIA.

MENUISERIE

STORE CONCEPT

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social :

Zone Industrielle Baléone

20167 Sarrola-Carcopino

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SARROLA-CARCOPINO du 04 octobre 2019, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination :

MENUISERIE STORE CONCEPT

Siège : Zone Industrielle Baléone, 20167 Sarrola Carcopino

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1000 euros

Objet : Installations de stores, bannes et menuiseries

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Ange MAZZETTI, demeurant Les Terrasses de FUTANONE - Bâtiment C - 20200 Ville di Pietrabugno

Directeur général : Monsieur Louis MARCIA, demeurant Lieu-dit A Contra, 20167 Alata

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de AJaccio.

Pour avis,

Le Président.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BASTIA [20600] du 10 octobre 2019, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale : ALEME

Siège social : 28 boulevard Paoli, 20200 BASTIA

Objet social : L'acquisition, la vente, la propriété, l'échange ainsi que la location, l'administration et la gestion de tous biens immobiliers, mobiliers, la réalisation de toutes opérations immobilières et financières, l'emploi de fonds et valeurs, la prise de participations directes ou indirectes dans toutes entreprises.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Gérance : M. Cyril GERIN demeurant 28 Bd Paoli, 20200 BASTIA

Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant.

Agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis,

La Gérance.

N° 21

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 08/10/2019, il a été constitué une Société Dénomination sociale : DGS Siège social : Domaine de Lorello - Lot n°44, 20166 Porticcio Forme : Société Civile Immobilière Capital : 1000 € Objet social : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, la vente, la gestion et, plus généralement, l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question et à quelque endroit qu'ils se trouvent situés, la prise de participation dans toutes sociétés immobilières, l'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts ou facilités de caisse, avec ou sans garanties hypothécaires destinés au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la société. Gérant : Monsieur Guillaume SERRANO, Domaine de Lorello - Lot n°44 - 20166 Porticcio. Toute cession de parts sociales doit être constatée par acte authentique ou sous seing privés. Les parts sont librement cessibles entre associés ; elles ne peuvent être cédées à des tiers étrangers à la société qu'avec le consentement des associés. L'agrément est de la compétence de la collectivité des associés se prononçant par décision extraordinaire. En cas de refus d'agrément du cessionnaire proposé, les associés disposent d'un délai de trois mois à compter de la dernière demande d'agrément, pour racheter ou faire racheter les parts du cédant : soit par un ou plusieurs associés, soit par un ou plusieurs tiers agréés, soit par la société en vue de l'annulation desdites parts. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Ajaccio.



DEPOSEZ
vos annonces à :
al-informateurcorse@orange.fr

N° 22

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à BASTIA en date du 11 octobre 2019, il a été constituée une Société en Nom Collectif présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : LE KIOSQUE
SIEGE SOCIAL : Rés. Sampiero Corso, BASTIA (Corse)
OBJET : L'exploitation d'un fonds de commerce de Librairie, Papeterie, Journaux, Loto, Débit de Tabacs, Souvenirs, Jeux à gratter, PMU, gestion des transferts d'argent via des plateformes telles que « WesternUnion » ou autres, vente de téléphonie et de fournitures et articles liés à la téléphonie, vente de jouets, libre services alimentaire, relais colis.
DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
CAPITAL : 4000 euros
ASSOCIES :
- AMANDINE MILANI, associée et gérante, demeurant Rés. Les Terrasses du Macchione, Villa n°4, BASTIA (Corse),
- RACHID NAKKACH, associé, demeurant Rés. Les Terrasses du Macchione, Villa n°4, BASTIA (Corse),
IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de BASTIA.
Pour avis, L'associé fondateur, mandaté à cet effet ou le gérant.

N° 23

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 01/09/2019, il a été constituée une SASU dénommée : ANTARES LUXURY
Siège social : Résidence les Hauts de la Résidence, Impasse des Bruyères 20166 Porticcio
Capital : 100 €
Objet : Prestations de services dans le secteur de l'hôtellerie et de la restauration, Prestations de services dans le secteur du luxe et toutes activités accessoires en France et à l'international, Achat et Vente de montres de luxe.
Président : CHIOCCA Jean-Thomas Résidence les Hauts de la Résidence, Impasse des Bruyères, 20166 Porticcio
Transmission des actions : Les actions sont librement négociables. La propriété des actions découle de leur inscription en compte individuel au nom de leur(s) titulaire(s) sur les registres que la Société tient au sein du siège social.
Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque action donne droit à une fraction de l'actif social proportionnellement au nombre d'actions existantes. Chaque action donne droit à une voix au sein de tout vote et toute délibération.
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio.

MODIFICATIONS GERANTS

N° 24

PIANICCIA
Société à Responsabilité Limitée
Capital : 45.000 Euros
Siège social : 14, Rue Forcioli Conti
20000 Ajaccio
R.C.S. : Ajaccio B 453 173 437

Suivant délibération des associés en date du 9 octobre 2019, Monsieur Romain SUBRINI demeurant à AJACCIO (20000) - 14 rue Forcioli Conti, a été nommé Gérant de la société pour une durée illimitée en remplacement de Monsieur Dominique SUBRINI décédé.
Pour avis, Le Gérant.

N° 25

CORSIDEV
SARL au capital de 8000,00 Euros
Imm. Le Bearn
Avenue de la Liération, 20600 Bastia
433203718 R.C.S. Bastia

Par décision en date du 11/10/2019, il a été pris acte de la nomination de Monsieur Paul Auguste BALDASSARI, demeurant Traversa, Suprana, 20221 CERVIONE en qualité de nouveau Gérant, à compter du 11/10/2019 pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Philippe VAUQUOIS, décédé. Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

N° 26

AVIS

Suivant délibération des associés du 06/09/2019, Mme Marie FORTIN, née le 29 août 1988, a été nommée gérante de la société " SCI PISCIA " (société civile ; capital : 15.000 € ; siège : U Crovu, Route de Saint-Jean, Sperone à BONIFACIO [20169] ; SIREN 450 712 534 ; RCS AJACCIO) à compter du 06/09/2019 en remplacement de M. LESAFFRE Ghislain, gérant démissionnaire.

N° 27



Me Pierre-Dominique CERVETTI
AARPI MNC
8, rue Michel Bozzi
20000 Ajaccio
T : 04 95 23 01 31
@ : mnc.avocats@orange.fr

CHANGEMENT DE GÉRANCE

ROC E MARE, Société à responsabilité limitée, au capital de 15.244,90 euros, immatriculée au R.C.S. d'AJACCIO sous le numéro 345 035 869, ayant son siège social à CARGÈSE [20130], La Spelonca. Aux termes d'une délibération en date du 03/10/2019, l'associé unique a nommé M. Théo, Dimitri FRIMIGACCI, né le 23/11/1984 à AJACCIO, demeurant à CARGÈSE [20130], La Sarra, Gérant de la société pour une durée illimitée, en remplacement de M. Marc Elie FRIMIGACCI, démissionnaire.

Pour insertion. La Gérance.

N° 28



DURAND - DURAND ARCHIPPE
Avocats Associés
Le Millenium
145 Place Général de Gaulle
83160 La Valette Du Var
Tél : 04.94.61.06.49
Fax : 04.94.23.50.66

Aux termes d'une assemblée générale en date du 28.08.2019, les associés de la SCI LES LAURIERS ROSES, au capital de 159.309,22 €, dont le siège social est à PORTO-VECCHIO 20137 - 60 lot la Cala d'Oro, immatriculée au RCS d'AJACCIO sous le numéro 353 385 891, ont pris acte de la cessation des fonctions des co-gérants M. Jean DERYCKE et Madame Jeanne TERRENNE épouse DERYCKE par suite de leurs décès, survenus respectivement les 14.12.1997 et 03.03.2016 et ont désigné en remplacement pour une durée indéterminée Madame Evelyne DERYCKE épouse GUYON, née le 26.10.1963 à SAINT-QUENTIN, demeurant et domiciliée à PORTO-VECCHIO 20137 - 60, domaine de Cala d'Oro et Madame Jacqueline DERYCKE née le 11.07.1960 demeurant et domiciliée à PORTO-VECCHIO 20137 - 60, domaine de Cala d'Oro.

Pour Avis.

MODIFICATIONS SIEGE SOCIAL

N° 29

CORSE DIAG IMMO
SARL au capital de 3000,00 Euros
Lotissement Pineto
Route de la Marana, 20620 Biguglia
753342831 R.C.S. Bastia

Par décision de l'Associé Unique en date du 03/10/2019, il a été décidé de transférer le siège social de la société au 19 rue du Musée, 13001 MARSEILLE à compter du 03/10/2019. La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Marseille et sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

N° 30



CARMINA
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 10.000 Euros
Siège social : 23 rue Gustave Flaubert
35400 Saint Malo
Transféré : Lieu-dit Forellu
Les Hameaux de Tassinca
20140 Serra-Di-Ferro
RCS Saint Malo 809 716 459

AVIS D'INSERTION

Aux termes d'une délibération en date du 7 Octobre 2019, l'associée unique a décidé de transférer le siège social du de SAINT MALO [35400], 23 rue Gustave Flaubert, à SERRA DI FERRO [20140], lieu-dit Forellu, les Hameaux de Tassinca et d'étendre l'objet social de la société aux activités de vente, sur place ou à emporter, de pizzeria, crêperie, glacier, vente de vin, et de modifier en conséquence les statuts.

Les gérantes sont : Madame Emilie GICQUEL, demeurant à 23 rue Gustave Flaubert, 35400 Saint-Malo, Madame Carole LUCIANI, demeurant à 23 rue Gustave Flaubert, 35400 Saint Malo, La société sera désormais immatriculée au RCS d'AJACCIO.

La Gérance,

N° 31

A2DN
Société Civile au capital de 2.000 €
Siège social : 6 rue des Rosiers
78640 Villiers Saint-Frédéric
482 211 984 RCS Versailles

MODIFICATIONS

Aux termes d'une décision en date du 16 septembre 2019, l'Assemblée des associés de la Société A2DN qui a pour objet :
- L'acquisition et la gestion, par voie de location ou autrement, de tous immeubles ;
- La gestion d'un portefeuille de titres de sociétés ;
- L'exercice de toute profession de caractère civil.

Durée : 99 ans.
Gérant : Monsieur Alain Dubus demeure 11 Lot des Hauts de San Piovanaccio - 20230 Taglio-Isolaccio

A décidé de transférer le siège social qui était 6, rue des Rosiers - 78640 Villiers Saint-Frédéric, au 11, Lot des Hauts de San Piovanaccio - 20230 Taglio-Isolaccio, et ce à compter du 16 septembre 2019. La société sera radiée du RCS de Versailles et ré-immatriculée au RCS de Bastia.

Pour avis, le gérant.

N° 32

POYET
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 69.300 euros
Siège social : Immeuble SEDDA
RN 193 - 20600 Bastia
316 142 009 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 10 OCTOBRE 2019, la gérance de la société à responsabilité limitée POYET a décidé de transférer le siège social de l'«Immeuble SEDDA - RN 193 - 20600 BASTIA» à BIGUGLIA [20620] - Route Impériale - Lieu-dit Campo Quatrato à compter du 01 octobre 2019, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

DISCOUNT MENUISERIES
Société par Actions Simplifiées
Au capital de 2000,00 Euros
Siège social : 23 Place André Gides
34400 Lunel
R.C.S : B 788.454.114

Aux termes d'une délibération en date du 09 Octobre 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social :

De : 23 PLACE ANDRE GIDES - 34400 LUNEL

À : MAISON DU PARC TECHNOLOGIQUE - 20600 BASTIA

À compter du 09 Octobre 2019, La société sera radiée du RCS de MONTPELLIER et ré-immatriculée au RCS de BASTIA. Et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

N° 34

ADGP

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 130.000 euros
Siège social : Col de Fogata
Magasin EXPERT, 20220 Ile-Rousse
812 397 644 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 21 juin 2019, il résulte que : Le siège social a été transféré au **Résidence les 3 C, Cote Tennis, Route de Calvi, 20220 Ile-Rousse**, à compter du 21/06/2019.

L'article 4 « **Siège social** » des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 35

AVIS

Suivant délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire du 1er Avril 2019, l'associé unique de la SAS STELLA SCARPETTI (834 550 774 RCS BASTIA) dont le siège social est sis Lieu-dit Valle Longhe - RN 198 à TALASANI [20230] a décidé de procéder à la modification suivante dans les statuts avec effet du 1er Avril 2019, à savoir :

* Modification du siège social :

Ancienne mention : Le siège social est fixé Lieu-dit Valle Longhe - RN 198 à TALASANI [20230]

Nouvelle mention : Le siège social est fixé Lieu-dit Lucitelli - Résidence François Marie à BORGIO [20290].

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

P.U.I

N° 36

AVIS

Suivant délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 Mars 2019, les associés de la SARL VANELAU [488 787 573 RCS BASTIA] dont le siège social est sis Allée du Mélo - Lieu-dit E Casette à FURIANI [20600] ont décidé de procéder à la modification suivante dans les statuts avec effet du 15 Mars 2019, à savoir :

* Modification du siège social :

Ancienne mention : Le siège social est fixé Allée du Mélo - Lieu-dit E Casette à FURIANI [20600]

Nouvelle mention : Le siège social est fixé Clos Sainte Victoire - Rue Santa Madalena - Lupino à BASTIA [20600]

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

P.U.I

BISGAMBIGLIA
Société Civile au capital de 1.000 €
Siège social : 13 Jeandillon
33760 Martres
Transféré : Route de Paomia
Lieu-dit Gralliccia, 20130 Cargèse
820 781 722 RCS Bordeaux

TRANSFERT DE SIEGE

Aux termes d'une délibération en date du 21 décembre 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 13 Jeandillon, 33760 MARTRES à Route de Paomia, Lieu-dit Gralliccia, 20130 CARGESE à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

En conséquence, la Société qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX sous le numéro 820 781 722, fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de AJACCIO. La Société, constituée pour 99 années à compter du 16 mai 2016, a pour objet social toute activité relative à la gestion d'immeubles, la propriété, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles et un capital de 1000 euros composé uniquement d'apports en numéraire.

Pour avis, La Gérance.

N° 38

SARL SHAMAN
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 6.000 €
Siège social : 34 Lotissement Fossi
20170 San-Gavino-Di-Carbini
537 912 255 R.C.S. Ajaccio

Aux termes d'une AGM du 27 Juin 2019, les associés ont décidé du transfert de siège au 03 rue Saint Nicolas, 20169 Bonifacio, qui devient siège administratif et ont pris note de la démission du cogérant M. Jean Jacques BENOIST.

N° 39

SCI GHIRARDI
Société Civile Immobilière
Au capital de 1.000 €
Siège : 35 Quartier Salduccio
20260 Lumio
848186797 RCS de Bastia

Par décision de l'AGE du 29/09/2019, il a été décidé de transférer le siège social à compter du 01/10/2019 au Chemin DE FURCONE, CASA FIURITA, 20200 BASTIA. Mention au RCS de BASTIA.

N° 40

PSYNOSE CENTRE DE FORMATION
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1.000 euros
RCS de Bastia 528 527 245

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire de la société du 3 octobre 2019, il a été décidé de transférer le siège social anciennement situé à BASTIA [20200] 12, Quai des Martyrs, à BASTIA [20600] Centre EPIONE - Immeuble Morgane - Le Polygone de Montesoro, à compter du 3 octobre 2019.

Pour avis, La Gérance.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 41

SOPEC
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 30000 euros
Siège social : ZA N°15, RN 200
20250 Corte-**335184255 RCS Bastia**

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 1er Octobre 2019, il résulte :

La collectivité des associés de la Société SOPEC a décidé de la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter du 1er Octobre 2019.

Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

Capital :

* Ancienne mention : Le capital social est fixé à 30000 euros. Il est divisé en 500 parts sociales, de 60 euros chacune.

* Nouvelle mention : Le capital social reste fixé à 30000 euros. Il est divisé en 500 actions, de 60 euros chacune entièrement libérées.

Forme :

* Ancienne mention : Société à responsabilité limitée
* Nouvelle mention : Société par actions simplifiée

Administration :

* Anciennes mentions : Gérant : Monsieur François SORENTI, Belli Piani, 20250 Santa Lucia di Mercurio

* Nouvelles mentions : **PRÉSIDENT** : Monsieur François SORENTI, demeurant Belli Piani, 20250 Santa Lucia Di Mercurio

Mentions complémentaires :

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Libres entre associés, pour les autres cas : Avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote. Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 42

E PUNTE
SASU au capital de 200 €
Siège social : Route d'Antisanti
20270 Aléria
839 409 893 RCS Bastia

L'AGE du 30/09/2019 a **décidé d'étendre l'objet social** à : Viticulture, élevage bovin, acquisition de biens immobiliers, toute location ou prise à bail.
Dépôt au RCS de Bastia.

N° 43

SAS G T M S
RCS Bastia 843-154-568

L'Assemblée générale extraordinaire du 08-10-2019 a voté à l'unanimité la résolution suivante : Madame ISOARD Sandrine née le 25-12-1974 à Avignon est nommée **directeur général** à compter du 08-10-2019. Elle remplace Monsieur TALAMOND Grégory démissionnaire avec effet au 08-10-2019.

Pour avis, La présidence.

DISCOUNT MENUISERIES
Société par Actions Simplifiées
Au capital de 2000,00 Euros
Siège social : 23 Place André Gides
34400 Lunel
R.C.S : B 788.454.114

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à BASTIA du 09 Octobre 2019, il a été modifié l'objet social de la Société DISCOUNT MENUISERIES comme suit :

* Ancien objet social :

Le négoce et la vente sur internet de menuiseries et de tous matériels ainsi que de matériaux de construction et de l'aménagement de l'habitat.

Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :

- La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerces, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus.

- La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités.

La participation directe ou indirecte, de la société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet similaire ou connexe.

Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

* Nouvel objet social :

La Société a pour objet, en France et à l'étranger : Négoce de matériaux du bâtiment et de la menuiserie extérieure et intérieure ainsi que la fourniture et pose de tout type de menuiseries.

Ainsi que la vente de matériaux sur internet.

Immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

N° 45

MELODIUM SHOP
Société Par Actions Simplifiée
Au capital de 3200.00 €
Siège social : Immeuble Cardello
20620 Biguglia
835 050 824 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal de l'associé unique et Président du 27 septembre 2019, il résulte que :

- Madame AUDREY RETALI, demeurant à BIGUGLIA (Corse) Résidence U Veronese, a été nommée **directeur général** de la société.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis, le représentant légal.

N° 46

SARL U TAVIGNANU
Au capital de 7500 €
Sise lieu-dit Mora Dell'onda
20137 Lecci
837 745 009 R.C.S. Ajaccio

Par AGE du 08/10/2019, la SARL U TAVIGNANU modifié son objet social, par adjonction de nouvelles activités :

Restauration traditionnelle et de type rapide, lors de la création d'un établissement complémentaire, hors département, nommé « La Table du Tavignanu », 254 Avenue de Valrose, Local n°3, 20290 BORGIO. Dépôt légal au RCS d'Ajaccio.

N° 47

**SOCIETE COOPERATIVE
MARITIME DE LAMANAGE
DU PORT DE BASTIA**
Tour de la Capitainerie
Port de Commerce, 20200 Bastia

**CHANGEMENT DE GÉRANT
ET AUGMENTATION
DU CAPITAL**

Aux termes de l'assemblée générale du 23 Septembre 2019 de la SCOP Maritime de Lamanage société à responsabilité limitée au capital de 177.696 €, dont le siège social est à Port de commerce, Tour de la capitainerie, 20200 BASTIA, immatriculée au registre du commerce sous le numéro 381 946 060 :

L'assemblée générale a nommé Madame Alexandra VALERY, née le 23 février 1989 à BASTIA, demeurant 2, Avenue Emile SARI, 20200 BASTIA au poste de gérante pour une durée de 4 ans.

Les articles numéro 21 et 43 des statuts ont été modifiés en conséquence.

L'assemblée générale a constaté que le montant du capital, au 31 Mars 2019, est augmenté de la valeur des parts souscrites par Madame VALERY Alexandra et Monsieur EMANUELLI Jean Joël.

Le capital fixé au 28 septembre 2018 à 177.024 € s'élève désormais à 177.696 €. L'article numéro 6 des statuts a été modifié en conséquence.

N° 48

ISULA AMBULANCES
Forme : SAS

Siège social : L'Aniella 2, 20260 Calvi
Capital social : 8000 euros
RCS Bastia n° 550 039 115

**AVIS CHANGEMENT
DE PRÉSIDENT
ET MODIFICATION
DES STATUTS**

Par décisions de l'AGE en date du 10.09.2019 a été nommée Madame Catherine COGNETTI épouse TURCHINI demeurant résidence A SULANA, bât C, Route de Ville, 20200 BASTIA, en qualité de nouveau Président, en remplacement de Monsieur Régis VANNUCCI Président démissionnaire à compter de la cession des actions soit le 10 octobre 2019 pour une durée indéterminée. Il a été également décidé de modifier l'article 40 des statuts comme suit à effet à la même date : Le Président de la Société et le Directeur Général sont désignés en Assemblée Générale Ordinaire et leur désignation n'est pas indiquée dans les statuts. Mention sera faite au RCS de Bastia.

**LOCATION GERANCE
FIN DE GERANCE**

N° 49

**RÉSILIATION DE CONTRAT
DE LOCATION GÉRANCE**

Le contrat de location-gérance établi entre la société SARL Villata dont le siège est lieu dit Villata, Zonza, 20144 immatriculée au RCS n°318993417 Ajaccio et Mme Manolios épouse Laurent Alexandra, lieu dit Villata, 20144 Zonza RCS n°830073078 pour un fond de commerce de vente de produits alcoolisés et non alcoolisés produits d'alimentation fruits et légumes à Villata 20144 à pris fin par anticipation le 11/09/2019.

N° 50

FIN DE LOCATION-GÉRANCE

La location-gérance consentie par la société MALONI, SARL au capital de 21.500 € dont le siège social est situé à AJACCIO [20090], Route de Calvi, Espace l'Aqueduc, et immatriculée au RCS AJACCIO 539 348 789, à la société BISTROT MEZZA, SAS au capital de 2.000 € dont le siège social est situé à AJACCIO [20090], Route de Calvi, Espace l'Aqueduc, immatriculée au RCS AJACCIO 844 894 782, suivant acte sous seing privé en date à Ajaccio du 19/12/2018, enregistré à Ajaccio le 20/12/2018, Dossier 2018 00040551, Référence 2A04P31 2018 A 01831.

Du fonds de commerce de « Pizzeria Restaurant » situé à AJACCIO [20090] Route de Calvi, Espace l'Aqueduc, connu sous le nom de "LE BISTRO DE MEZZA", a pris fin le 30 septembre 2019 par résiliation amiable.

Pour unique avis,
Le locataire-gérant.

**AVIS DE CESSION
FDS DE COMMERCE**

N° 51



SCP GRIMALDI - MICHELI
Zone Industrielle de Migliacciaru
20243 Prunelli di Fiumorbo

**INSERTION
CESSION DE FONDS
DE COMMERCE**

Suivant acte reçu par Maître Sylvie MICHELI, Notaire Associé membre de la Société Civile Professionnelle « François GRIMALDI Sylvie MICHELI », titulaire d'un Office Notarial à PRUNELLI-DI-FIUMORBO (Corse), Z.I de Migliacciaro, le 30 septembre 2019, enregistré à BASTIA, le 9 octobre 2019, référence 2B04P31 2019 N 00484, a été cédé un fonds de commerce de Librairies, papeterie connu sous le nom commercial "LA PAPER-TIERE" par : La Société dénommée LA PAPER-TIERE, Société en nom collectif au capital de 7622,45 €, dont le siège est à AJACCIO [20000], 16 boulevard Albert 1er, identifiée au SIREN sous le numéro 408566512 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO. A la Société dénommée SNC LA REGENCE, Société en nom collectif au capital de 7622,45 €, dont le siège est à AJACCIO [20000], 16 Boulevard Albert 1er, identifiée au SIREN sous le numéro 414049072 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO. Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du 30 septembre 2019. L'entrée en jouissance a été fixée au 30 septembre 2019.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de TROIS CENT TRENTE MILLE EUROS [330.000,00 EUR], s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour TROIS CENT QUINZE MILLE EUROS [315.000,00 EUR],

- au matériel pour QUINZE MILLE EUROS [15.000,00 EUR].

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial de Me Alain SPADONI, Notaire à AJACCIO [20000] 3 Avenue Eugène Macchini, où domicile a été élu à cet effet.

Pour avis,
Maître Sylvie MICHELI.

N° 52

AVIS

« Suite à acte ssp du 01.10.2019, enregistré au SPFE AJACCIO le 08.10.2019, réf 2019 A 01461, la SAS "PETRA", capital social 1.000 €, siège social est : PORTO-VECCHIO 20137, Porte Génoise, RCS AJACCIO B 793.375.452 [Cédant].

A cédé à : la SARL "U GHJINEPARU", capital social 700.100 €, siège social est à : Hameau de Palavesa, 20137 PORTO-VECCHIO, RCS AJACCIO B 851.562.330 [Cédant]. Le fonds de commerce de : «Restauration traditionnelle», nom commercial "LES JARDINS DE LA PARESSE" sis à PORTO-VECCHIO", Porte Génoise, pour lequel il est inscrit au RCS d'AJACCIO B 793.375.452, SIRET 793.375.452.00026.

Prix de la cession : 612.000 €, éléments incorporels : 579.238 €, éléments corporels : 32.762 €.

Date d'entrée en jouissance : 1er octobre 2019.

Validité et réception des oppositions : à l'adresse du siège social de la société vendeuse : SAS PETRA, PORTO-VECCHIO, 20137, Porte Génoise ».

Pour avis,

**DISSOLUTION
LIQUIDATION**

N° 53

DECO 2B

**Société à Responsabilité Limitée
En liquidation**

Au capital de 7622.45 euros
Siège social : Lieu-dit Campatile
20239 Murato (Corse)
350 976 627 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

Les associés ont décidé aux termes d'une délibération en date du 30 septembre 2019 la dissolution anticipée de la société à compter du 30 septembre 2019 suivie de sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires.

- A été nommé comme liquidateur :
- Monsieur Michel RAGAS, demeurant à FURIANI 20600 (Haute-Corse), 34 Lotissement Luccianella, a qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.

- Le siège de la liquidation est fixé au siège social à MURATO 20239 (Haute-Corse) Lieu-dit Campatile.

- C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

- Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis,
Le liquidateur,

N° 54

AVIS

L'assemblée générale ordinaire du 31 décembre 2018 de la SAS U MULINU au capital de 500 euros dont le siège social est sis La Chjasonne - 20218 MOLTIFAIO - Siren 820 505 527 RCS BASTIA, a décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation conventionnelle avec effet du 31 Décembre 2018, nommé en qualité de liquidateur Monsieur Loïc NAPOLEONE demeurant Aghja - 20218 MOLTIFAIO et fixé le siège de la liquidation à La Ghjasonne - 20218 MOLTIFAIO.

Pour avis, au RCS de Bastia

N° 55

EGC HOLDING

Société à Responsabilité Limitée

En liquidation

Au capital de 10.000 euros

Siège : Mezzavia Pernicaggio,

ZA de Caldaniccia, Lot N°7

20167 Sarrola-Carcopino

Siège de liquidation :

Avenue du Mont Thabor

Résidence Bel Horizonte, Bâtiment H

20090 Ajaccio

812 775 054 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 2 septembre 2019 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Annie L'HOPITALIER, demeurant Avenue du Mont Thabor, Résidence Bel Horizonte, Bâtiment H, 20090 AJACCIO, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Avenue du Mont Thabor, Résidence Bel Horizonte, Bâtiment H, 20090 AJACCIO. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 56

GRADELLE PATRIMOINE

Société Civile en liquidation

Capital : 8000 Euros

Siège social : Osani

Partinello (Corse du Sud)

R.C.S. : Ajaccio D 492 599 444

Par décision collective en date du 31 décembre 2014, les associés ont approuvé les comptes définitifs de la liquidation, donne quitus et décharge de son mandat, Monsieur Francois DOSPISIL liquidateur, demeurant 78, Boulevard Francois MITTERAND - 63000 CLERMONT-FERRAND (PUY-DE-DOME) et constate la clôture de liquidation. Les comptes seront déposés au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO.

Pour Avis, Le Liquidateur.

N° 57

AU PETIT SNACK

SAS au capital de 4.000 €

Siège social : Immeuble Bilello

Avenue Napoléon III, 20090 Ajaccio

834 552 309 RCS d'Ajaccio

Le 20/09/2019, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur M. Eric Gabrielli, Résidence Le Maréchal, Avenue Maréchal Juin, 20090 Ajaccio et fixé le siège de liquidation au siège social. Modification au RCS d'Ajaccio.

N° 58



AVIS D'ATTRIBUTION

APPEL D'OFFRES OUVERT

MONTANT SUPERIEUR AU SEUIL DE 443.000 € HT

CCI2B/DC/2019.052

NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse - Hotel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

CORRESPONDANT :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse - Hotel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Type de pouvoir Adjudicateur / Entité Adjudicatrice : Etat

Principale(s) activité(s) de l'Entité Adjudicatrice :

Services généraux des administrations publiques/activités Portuaires.

Objet du marché :

Mission d'assistance auprès de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse pour le renouvellement de la concession portuaire de Bastia.

Lieux d'exécution :

* Port de Commerce de Bastia

Nomenclature Européenne CPV : 71356200-0 /Services d'assistance technique

Mode de devolution du marche :

L'Entité Adjudicatrice a décidé de déroger à la règle de l'allotissement défini à l'article R2113-1 du Code de la Commande publique car celui-ci est de nature à rendre techniquement difficile et financièrement plus coûteux l'exécution des prestations.

Options :

La présente procédure présente 4 options qui devront être obligatoirement chiffrées séparément par le candidat :

Option 1 : Dans le cas où l'hypothèse de gestion retenue par la Collectivité de Corse ne ferait pas partis des cas de figure listes dans le présent cahier des charges, le titulaire devra procéder à cette analyse.

Option 2 qui concerne la réalisation du schéma de décomposition générale

Option 3 qui concerne la réalisation d'un plan stratégique et quinquennal

Option 4 relative à l'élaboration des dossiers de candidature à la future gestion en fonction du choix retenue par la Collectivité de Corse.

Mode de passation du marché :

Le marché est passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert - définie par les articles L.1 à L.6, R2113-3, R2124-1 ; R2124-2 ; R2161-2, R2161-3, R2161-4, R2161-5 du Code de la Commande publique

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Critères de jugement des offres :

Prix : 60 % ;

Valeur technique : 40 % ;

Un mémoire technique précisera les dispositions que l'entreprise propose pour l'exécution des prestations du présent marché, à savoir :

* L'expérience professionnelle de l'entreprise pour des missions similaires ;

* La méthodologie adoptée [complétude, clarté, pertinence des exigences]

* Moyens humains affectés [expérience et qualification] pour chaque phase

* Disponibilité temporelle et géographique [nombre de jours sur site notamment]

* Délai de réalisation de chaque phase de la mission et planning prévisionnel global/phasage

L'avis de marché a fait l'objet d'une publication simultanément au JOUE, BOAMP et sur le JAL l'informateur Corse le 30 mai 2019

Nombre de candidatures et d'offres reçues : 02

Date de notification du marché : Le 20 août 2019

Nom et adresse de l'attributaire : Groupement conjoint SOFID SAS /INFRA GESTION SAS / Cabinet PEYRICAL & SABATTIER

Mandataire : SAS SOFID, 59 rue Nelson Mandela, 34070 MONPELLIER

Prix du marché :

159.900 €HT correspondant au coût de l'offre de base et aux 4 options.

Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Departement Juridique et Affaires Generales

Tel : 04.95.54.44.66 et 04.95.54.44.38

ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :

Comite Consultatif Interregional de Reglement Amiable des Litiges, Place Felix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

le Tribunal Administratif de Bastia qui peut être saisi par l'application Telerecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr

* D'un référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé avant la signature du contrat dans un délai de 16 jours, à compter de la date de notification du rejet de l'offre.

* D'un référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,

* Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,

* Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique

Date d'envoi au JOUE, le 10 octobre 2019

Date d'envoi du présent avis : Le 10 octobre 2019

N° 59



AVIS D'ATTRIBUTION

APPEL D'OFFRES OUVERT

MONTANT SUPERIEUR AU SEUIL DE 144.000 € HT

CCI2B/DG/2019.024

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse - Hotel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse - Hotel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Type de pouvoir Adjudicateur / Entité Adjudicatrice : Etat

Principale(s) activité(s) de l'Entité Adjudicatrice : Services généraux des administrations publiques.

Objet de l'accord cadre : Services de maintenance et entretien des installations thermiques et aérodynamiques de l'hotel Consulaire

Duree de l'accord cadre : 4 ans

Type d'Accord cadre : Service

Lieux d'exécution : Hotel Consulaire

Rue du Nouveau Port - 20200 Bastia

Nomenclature Européenne CPV :

50720000-8 | Services de réparation et d'entretien de chauffage central | 50730000-1 | Services de réparation et d'entretien de groupes de réfrigération

Mode de devolution de l'accord cadre :

L'Entité adjudicatrice a décidé de déroger à la règle de l'allotissement.

Celui-ci est de nature à rendre techniquement difficile et financièrement coûteux l'exécution de la prestation.

Mode de passation de l'accord cadre :

L'accord cadre est passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert définies par les articles 1er, 12II, 34Ib, 66, 67, 68, 78I. al.3, 78 II.1°, 78 III et 80 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

L'accord cadre est a bons de commande et mono attributaire

L'accord cadre fixe toutes les stipulations contractuelles conformément aux dispositions de l'article 78.I. al.3 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 et notamment la consistance et le prix des prestations et leurs modalités de détermination.

Il est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande car pour des raisons techniques, économiques et financières, le rythme et l'étendue des besoins à satisfaire ne peuvent être entièrement arrêtés dans les conditions de l'article 80 du Décret du 25 mars 2016.

La Chambre de Commerce a décidé de passer un accord cadre avec un minimum annuel de 6000 € HT et un maximum de 50.000 € HT

Critères de jugement des offres de l'accord-cadre :

* Le coût de la maintenance annuelle, le coût horaire de la main d'œuvre et le taux de frais de gestion applicable au prix des fournitures [50%]

* La valeur technique [30%] définie par la méthodologie proposée pour la réalisation des prestations

* Le délai d'intervention [20%]

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

L'avis d'appel public à la concurrence a fait l'objet d'une publication simultanément : au JOUE, BOAMP et au JAL l'informateur corse le 25 février 2019

Nombre de candidatures reçues : 03

Nombre d'offres reçues : 03

Nom et adresse de l'attributaire : SAS CECC

Immeuble le Bearn - Avenue de la Liberation - 20600 BASTIA

Date de notification de l'accord cadre : 02 juillet 2019

Prix de l'accord cadre : le montant du forfait annuel est de 6800 € HT, le coût horaire de la main d'œuvre de 56 € HT et le taux de frais de gestion applicable au prix des fournitures est de 20%.

Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Departement Juridique et Affaires Generales

Tel : 04.95.54.44.66 et 04.95.54.44.38

Organe charge des procédures de médiation :

Comite Consultatif Interregional de Reglement Amiable des Litiges, Place Felix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

Le Tribunal Administratif de Bastia qui peut être saisi par l'application Telerecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr

* D'un référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé avant la signature du contrat dans un délai de 16 jours, à compter de la date de notification du rejet de l'offre.

* D'un référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,

* Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,

* Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique

Date d'envoi au JOUE, le 10 octobre 2019

Date d'envoi du présent avis : Le 10 octobre 2019

N° 60



AVIS D'ATTRIBUTION

APPEL D'OFFRES OUVERT

POUVOIR ADJUDICATEUR

MONTANT SUPERIEUR AU SEUIL DE 144.000 € HT

CCI2B/DG/2019.013

NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hotel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

CORRESPONDANT :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hotel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Type de pouvoir Adjudicateur / Entité Adjudicatrice : Etat

Principale(s) activité(s) de l'Entité Adjudicatrice : Services généraux des administrations publiques/activités Aéroportuaires et Portuaires.

OBJET DE L'ACCORD CADRE : Fourniture de carburant et de besoins spécifiques connexes à la gestion du parc automobile de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse.

Duree de l'Accord Cadre : 04 ans

Lieux de livraison : La Region Corse

Nomenclature Européenne CPV :

- 09134200-9/Carburant diesel
- 09134220-5/Carburant diesel (EN 590)
- 09134210-2/Carburant diesel (02)
- 09132100-4/Essence sans plomb
- 30163100-0/Cartes pour l'achat de carburant

Mode de passation de l'accord cadre : L'accord cadre est passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert définies par les articles 1er, 12II, 34Ib, 66, 67, 68, 78I. al.3, 78 II.1°, 78 III et 80 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

L'accord cadre fixe toutes les stipulations contractuelles conformément aux dispositions de l'article 78.I. al.3 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 portant application de l'Ordonnance du 23 juillet 2015 et notamment la consistance et le prix des prestations et leurs modalités de détermination.

Il est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande car pour des raisons techniques, économiques et financières, le rythme et l'étendue des besoins à satisfaire ne peuvent être entièrement arrêtés dans les conditions de l'article 80 du Décret du 25 mars 2016.

La Chambre de Commerce a décidé de passer un accord cadre a bons de commande sans minimum et sans maximum annuel conformément à l'article 78.II.3° du Décret du 25 mars 2016

Mode de dévolution de l'accord cadre : Afin de susciter la plus large concurrence, le Pouvoir Adjudicateur passe le marché en lots séparés.

Les opérateurs économiques peuvent soumissionner pour un seul ou plusieurs lots. La présente procédure regroupe 04 [quatre] lots :

- Lot n°1 : Fourniture de tout type de carburant et de besoins spécifiques connexes pour l'ensemble de la flotte automobile de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse
- Lot n°2 : Fourniture de carburant et de besoins spécifiques connexes pour le ravitaillement des véhicules du service incendie de l'Aéroport de Bastia Poretta
- Lot n°3 : Fourniture de carburant et de besoins spécifiques connexes pour le ravitaillement des véhicules du service incendie de l'Aéroport de Calvi Sainte-Catherine
- Lot n°4 : Fourniture de carburant et de besoins spécifiques connexes pour les engins de manutention du port de commerce de Bastia

Critères de jugement des offres de l'accord-cadre :

- * Le prix des prestations (60%)
- * La valeur technique (40%) définie par la pertinence de la méthode proposée pour répondre simultanément a :

La gestion de la flotte automobile de la CCI (lot 1), des véhicules des services incendies (lot 2 et lot 3) et des engins du port de commerce de Bastia (lot 4), et à l'ensemble des besoins spécifiques et connexes de chaque chauffeur (agent cci) des véhicules. La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

L'avis d'appel public à la concurrence a fait l'objet d'une publication simultanément : au JOUE, BOAMP et au JAL l'Informateur corse le 31 janvier 2019

Nombre de candidatures reçues :

- Lot 1 : 02
- Lot 2 : 01
- Lot 3 : 01
- Lot 4 : 01

Nombre d'offres reçues :

- Lot 1 : 02
- Lot 2 : 01
- Lot 3 : 01
- Lot 4 : 01

Nom et adresse de l'attributaire :

- Lot 1 : SAS VITO CORSE, Esplanade Forum du Fango, Avenue Jean Zucarelli, 20200 BASTIA
- Lot 2 : SAS NEGOCE RESEAU CORSE, Lieu-dit Chioso Soprano - Baleone, 20167 SAR-ROLA-CARCOPINO
- Lot 3 : SAS NEGOCE RESEAU CORSE, Lieu-dit Chioso Soprano - Baleone, 20167 SAR-ROLA-CARCOPINO
- Lot 4 : SAS NEGOCE RESEAU CORSE, Lieu-dit Chioso Soprano - Baleone, 20167 SAR-ROLA-CARCOPINO

Date de notification de l'accord cadre :

- Lot 1 : 18 juin 2019
- Lot 2 : 11 juin 2019
- Lot 3 : 11 juin 2019
- Lot 4 : 11 juin 2019

Prix de l'accord cadre :

- Lot 1 : SPLOMB : 1.510 € TTC / Gazole 1.480TTC
- Lot 2 : SSPLOMB : 1.376 € HT/Litre / Gazole 1.1.350 € HT/Litre
- Lot 3 : SSPLOMB : 1.376 € HT/Litre / Gazole 1.1.350 € HT/Litre
- Lot 4 : SSPLOMB : 1.376 € HT/Litre / Gazole 1.1.350 € HT/Litre

Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Département Juridique et Affaires Générales
Tel : 04.95.54.44.66 et 04.95.54.44.38

ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :

Comite Consultatif Interregional de Reglement Amiable des Litiges, Place Felix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

Le Tribunal Administratif de Bastia qui peut être saisi par l'application Telerecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr

* D'un référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé avant la signature du contrat dans un délai de 16 jours, à compter de la date de notification du rejet de l'offre.

* D'un référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,

* Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,

* Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique

Date d'envoi au JOUE, le 10 octobre 2019

Date d'envoi du présent avis : Le 10 octobre 2019

N° 61



AVIS DE MARCHÉ

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

SIVOM DE VICO COGGIA - Pied D'Arena
20118 SAGONE
Tél : 04 95 52 20 07 - Fax : 04 95 52 32 19
sivom.vico-coggia@wanadoo.fr

Objet du marché : Maitrise d'œuvre partielle relative à la réhabilitation de la station de traitement des eaux usées de SAGONE

Les éléments de mission ainsi que l'enveloppe prévisionnelle des travaux sont indiqués dans le dossier de consultation.

Procédure de passation : La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1-1° du Code de la commande publique.

Le Représentant du Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit de négocier selon les modalités décrites dans le règlement de la consultation.

Durée du marché ou délai d'exécution : 30 mois

Critères de sélection des candidatures :

Garanties et capacités professionnelles, techniques et financières

Documents justificatifs à produire dans le cadre de la candidature :

Les candidats doivent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr ou le DUME.

Ils comprendront ou seront complétés par les éléments suivants prévus aux articles L2142-1, R 2142-3, R 2142-4, R 2143-3, R 2143-4 du Code de la commande Publique intervenant pour la sélection des candidatures.

L'ensemble des éléments sont listés - au règlement de la consultation.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dessous avec leur pondération :

- 1. La valeur technique : 60%
- 2. Le prix des prestations : 30 %
- 3. Le délai : 10 %

Date limite de réception des offres : Mardi 12 Novembre 2019 - 11h00

Délai de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :

Par voie dématérialisée : Téléchargement gratuit via le profil d'acheteur : <http://www.achatspublicscorse.com>

Il est fortement conseillé aux candidats de s'identifier sur le site et d'indiquer une adresse courriel valide

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et/ou technique peuvent être obtenus :

Les candidats transmettront leur demande ou questionnaire via le profil acheteur du pouvoir adjudicateur à l'adresse suivante : <http://www.achatspublicscorse.com>
Modalités et Adresse de remise des plis : par voie électronique via la plateforme de dématérialisation <http://www.achatspublicscorse.com>

La signature électronique n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Le contenu des plis ainsi que les modalités de transmission et de signature sont décrites dans le règlement de la consultation.

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia - Chemin Montepiano - 20407 BASTIA Cedex
Tél : 04.95.32.88.66 - Fax : 04.95.32.38.55 - courriel : greffe.ta-bastia.juradm.fr

Date d'envoi à la publication : Vendredi 11 Octobre 2019

**Le Président,
Pierre PANICALI.**

N° 62



AVIS D'ATTRIBUTION : INFRACTUEUX

PROCEDURE NEGOCIEE AVEC MISE EN CONCURRENCE PREALABLE/ENTITE ADJUDICATRICE

MONTANT SUPERIEUR AU SEUIL DE 443.000 € HT

CCI2B/DC/2019.040

NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute - Corse Hotel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

CORRESPONDANT :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hotel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Type de pouvoir Adjudicateur / Entité Adjudicatrice : Etat

Principale(s) activité(s) de l'Entité Adjudicatrice :

Services généraux des administrations publiques/activités Aéroportuaires.

OBJET DE L'ACCORD CADRE : Services d'assistance en escale par cars de piste pour le transport des passagers entre les aires de stationnement d'aéronefs et l'aérogare de Bastia-Poretta

Duree de l'accord cadre : 05 ans

Lieux d'exécution : Aeroport de Bastia -Poretta

Nomenclature Européenne CPV :

60130000-8 [1] Services spécialisés de transport routier de passagers |

Mode de devolution de l'accord cadre :

L'Entité Adjudicatrice a décidé de déroger à la règle de l'allotissement défini à l'article R.2113-1 du Code de la Commande publique car celui-ci est de nature à rendre techniquement difficile et financièrement plus coûteux l'exécution des prestations.

Mode de passation de l'accord cadre :

L'accord cadre est passé selon la procédure négociée avec mise en concurrence préalable - définie par les articles L.1 à L.6, R2113-3, R2161-21, R2161-22, R2161-23, R2162-2 al.2, R2162-4 -3°, R 2162-13 et R2162-14 du Code de la Commande publique. L'entité adjudicatrice, par application des dispositions de l'article R2161-23 du Code de la Commande Publique pourra attribuer l'accord-cadre sur la base des offres initiales sans négociation.

L'accord cadre est à bons de commande et mono attributaire

L'accord cadre fixe toutes les stipulations contractuelles conformément aux dispositions de l'article R2162-2 al.2 du Code de la Commande publique et notamment la consistance et le prix des prestations et leurs modalités de détermination.

Il est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande car pour des raisons techniques, économiques et financières, le rythme et l'étendue des besoins à satisfaire ne peuvent être entièrement arrêtés.

La Chambre de Commerce a décidé de passer un accord cadre sans montant minimum annuel, ni maximum annuel.

Critères de jugement des offres de l'accord-cadre :

* Prix : 60 % ;

* Valeur technique : 40 % ;

Un mémoire technique précisera les dispositions que l'entreprise propose pour l'exécution des prestations du présent contrat, à savoir :

* Moyens humains et moyens matériels affectés pour la prestation de base ;

* Moyens humains et moyens matériels affectés pour la prestation complémentaire ;

* Dispositions prévues en cas de panne d'un véhicule tant pour la prestation de base que pour la prestation complémentaire.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

L'avis d'appel public à la concurrence a fait l'objet d'une publication simultanément : au JOUE, BOAMP et au JAL l'Informateur Corse le 24 avril 2019

Nombre de candidature recue : 01

Nombre d'offres reçues : 01

La présente procédure est déclarée infructueuse en l'absence d'offre acceptable, régulière et appropriée : l'offre du candidat a été jugée inacceptable financièrement.

En effet, son prix excède les crédits budgétaires alloués à l'accord cadre, déterminés et établis avant le lancement de la procédure.

Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Département Juridique et Affaires Générales

Tel : 04.95.54.44.66 et 04.95.54.44.38

ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :

Comite Consultatif Interregional de Bastia qui peut être saisi par l'application Telerecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

Le Tribunal Administratif de Bastia qui peut être saisi par l'application Telerecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr

* D'un référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé avant la signature du contrat dans un délai de 16 jours, à compter de la date de notification du rejet de l'offre.

* D'un référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,

* Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,

* Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique

Date d'envoi au JOUE, le 10 octobre 2019

Date d'envoi du présent avis : Le 10 octobre 2019

N° 63

MAIRIE DE VENACO

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Organisme passant le marché :

Commune de Venaco
Mairie de Venaco - Lieu dit « Saint Michel » - BP 2
20231 Venaco
Téléphone : 04 95 47 00 15
Télécopie : 04 95 47 09 11

Objet du marché : Réhabilitation de l'Eglise de Lugo (Venaco) :

Lot 1 : VRD - Aménagement extérieurs.
Lot 2 : Maçonnerie : toiture et façades.

Type de marché de travaux : Exécution

Procédure : Procédure adaptée après déclaration sans suite du précédent marché du même objet.

Conditions de participation

Justifications à fournir en phase de candidature

Lettre de candidature [DC1].

Déclaration du candidat [DC2].

Copie du (ou des) jugement(s) prononcé(s), si le candidat est en redressement judiciaire.

Déclaration sur l'honneur du candidat concernant les interdictions de soumissionner visées à l'article 43 du Code des Marchés Publics.

Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L323-1 du code du travail.

Critères d'attribution : offre économiquement et techniquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

* Offre de prix : 30%

* Valeur technique : 40%

* Références sur travaux similaires : 30%

Date limite de remise des offres : 4 novembre 2019 à 12 heures

Date d'envoi à la publication : 10 octobre 2019

Modes de retrait des documents de la consultation :

1 : Sur support papier : Mairie de Venaco - 20231 Venaco

mail : mairie.venaco@orange.fr - téléphone : 04 95 47 00 15

2 : Téléchargement gratuit du dossier de consultation et de l'avis d'appel à la concurrence via le profil d'acheteur : <https://www.achatspublicscorse.com>

Modalités et Adresse de remise des plis :

Les soumissionnaires doivent transmettre leur offre par voie électronique via le profil acheteur <https://www.achatspublicscorse.com>

La signature électronique des documents n'est pas obligatoire.

Le support papier [réserve à la « copie de sauvegarde »] est à adresser à Monsieur le Maire de VENACO

Pour les modalités de retrait des documents et de remise des plis électroniques, se référer au règlement de la consultation ou aux conditions générales du profil d'acheteur.

En cas de difficultés pour télécharger les documents et/ou remettre l'offre sur le profil acheteur, une infoline est mise à disposition des candidats au 08 92 43 43 63 [0,34€/min] du lundi au vendredi : 09h00 / 12h30 et 14h00 / 18h00.

N° 64

AVIS D'APPEL PUBLIC À CONCURRENCE

JO2 AVIS DE MARCHÉ APPEL D'OFFRE STANDARD DIR24

DÉPARTEMENT(S) DE PUBLICATION : 20A, 20B

AVIS DE MARCHÉ

Commune de Rogliano, 20247 ROGLIANO,

mairiederogliano@orange.fr,

Code NUTS : FRM02

profil acheteur : <http://rogliano.e-marchespublics.com/>

Objet : Marché de prestations de services d'assurances

Code CPV principal : 66510000.

Ce marché est divisé en lots : Oui

Lot 1 : Dommages aux biens

Critères d'attribution :

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché

Lot 2 : Flotte Automobile et Auto Missions

Critères d'attribution :

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché

Lot 3 : Responsabilité civile générale.

Critères d'attribution :

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché

Lot 4 : Protection juridique et fonctionnelle.

Critères d'attribution :

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché

Lot 5 : Risques statutaires.

Critères d'attribution :

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché

Type de procédure : Procédure ouverte

Date limite de réception des offres : 15 novembre 2019 à 16:00

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Bastia,

Date d'envoi de l'avis : 11/10/2019

N° 65

AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Commune de Galeria - Mairie
20245 Galeria
04 95 62 00 09
galeria.mairie@wanadoo.fr
siret : 21200121800016

Correspondant : Monsieur le Maire

Objet du marché : Travaux de réhabilitation du système d'assainissement
Relance suite à lot n°1 « réseau d'assainissement sous pression et gravitaire » infructueux

Lieu d'exécution : Territoire de la commune de Galeria (Haute-Corse)

Type de marché de travaux : Exécution

Décomposition en lots

Il est prévu une décomposition en trois (3) lots.

Lot 1 : Réseau d'assainissement sous pression et gravitaire

Variantes :

Lot 1 : Aucune variante n'est autorisée.

Caractéristiques principales

Lot 1 : pose en tranchée de 560 m de canalisations d'eaux usées sous pression en PE 140 mm et 70 m en PE 75 mm. Pose en tranchée de gravitaire de 30 m de canalisations gravitaires en PVC 200 mm et regards. Pose de 4 dégraisseurs.

Nomenclature CPV

1 - 45232410-9 - Travaux d'assainissement

Procédure de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée. Elle est soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1¹ du Code de la commande publique. Le représentant du Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit de négocier selon les modalités décrites dans le règlement de la consultation.

Durée du marché ou délai d'exécution :

Il est fixé une période de préparation, non comprise dans le délai d'exécution du marché, d'une durée de :

Lot 1 : 45 jours

Le délai d'exécution, hors période de préparation des travaux, est de :

Lot 1 : 60 jours

Conditions de participation :

Définies dans le règlement de la consultation

Date prévisionnelle de commencement des travaux : Décembre 2019

Critères d'attribution :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	60.0 %
2 - Valeur technique	40.0 %

Procédures de recours :

L'instance chargée des procédures de recours est le Tribunal Administratif de Bastia : Tribunal Administratif de Bastia, Villa Montepiano, 20407 Bastia Cedex
Téléphone : 04.95.32.88.66 - Télécopie : 04.95.32.38.55Adresse internet : <http://bastia.tribunal-administratif.fr/>

Date limite de réception des offres : 8 novembre 2019 - 19h00

Date d'envoi du présent avis à la publication : 15 octobre 2019.

EXTRAIT DE JUGEMENT

N° 66

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE DOUAI

Par jugement en date du 04/09/2019, le Tribunal de Commerce de Douai, a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire de :

Postre & Co [SAS]

12, Quai des Martyrs de la Libération
Immeuble Marevista - 2ème étage
20200 Bastia

RCS : 804 283 232

Ets principal : 2, avenue Pompidou, 59400 Cambrai

Avec établissements secondaires immatriculés au RCS de :

- Valenciennes
- Lille Métropole
- Arras

A nommé en qualité de Mandataire Judiciaire :

SELARL Y. PERIN & J. Ph BORKOWIAK, prise en la personne de Maître Jean Philippe BORKOWIAK
100 rue Pierre Dubois, 59500 Douai.

A fixé la date de cessation des paiements au : 15/12/2018

Et a fixé une période d'observation de 06 mois.

Délai : Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Fait à Douai, le 05/09/2019.

N° 67

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 08/10/2019, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

Quali Plac 2B [SAS]

Lot 10 A

Zac de Campo Vallone
Ld Tragone
20620 BigugliaActivité : Travaux d'isolation - Tous travaux de maçonnerie "Placo 2B"
RCS Bastia : B 492 877 568, 2006 B 434
Date de cessation des paiements : 08/10/2019

Mandataire Judiciaire :

SELARL ETUDE BALINCOURT
(Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA)
1, rue Salvatore Viale
Immeuble U Palazzu
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.**ICN : Annonce légale**
Tél : 04 95 32 04 40

N° 68

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 08/10/2019, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

El Qarda Abbes - Chemin Ste Catherine
BP 24 - 20217 Saint-Florent

Activité : Petite maçonnerie - Revêtement sols et murs

RM : N°503 538 753 [215.08.2B]

Date de cessation des paiements : 08/10/2019

Mandataire Judiciaire :

SELARL ETUDE BALINCOURT
(Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA)
1, rue Salvatore Viale
Immeuble U Palazzu
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

N° 69

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 08/10/2019, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

Corse Ouvrage Béton Piscine [SAS]
Lieu-dit Canale - RN 193 - 20600 Furiani
Activité : Travaux de maçonnerie générale - Vente et pose de piscines

RCS Bastia : B 827 453 937, 2017 B 87

Date de cessation des paiements : 08/10/2019

Mandataire Judiciaire :

SELARL ETUDE BALINCOURT
(Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA)
1, rue Salvatore Viale
Immeuble U Palazzu
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

N° 70

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 08/10/2019, le Tribunal de Commerce de Bastia a Arrêté le Plan de Redressement de :

Luciani Bruno François
8, bis rue Favalelli, 20200 Bastia

Activité : Vente de boissons licence IV "Cristal" au 22 rue César Campinchi, 20200 Bastia, [Mise en location gérance du fonds]

RCS Bastia : A/480 767 938, 2011 A 74

A fixé la durée de ce Plan à 10 ans

Commissaire à l'exécution du Plan :

SELARL BRMJ
(Me Bernard ROUSSEL)
17, Boulevard Paoli
CS 0002
20200 Bastia Cedex 9

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.**POURSUITE ACTIVITE SOCIALE**

N° 71

M.P.I. - MERIDIONALE PATRIMOINE INVESTISSEMENT
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 500 euros
Siège social :
13, Lotissement Arbucetta
Centr d'Affaires Agis
Immeuble Imhotep, 20620 Biguglia
823 709 845 RCS Bastia

Suivant décision du 07/09/2018, l'associé unique, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la Société.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce Bastia.

Pour avis.

DEPOSEZ vos annonces à : al-informateurcorse@orange.fr

N° 72

SARL P.E.L.S
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 500 euros
Siège social :
Centre d'Affaires Agis
13 Lotissement Arbucetta
Immeuble Imhotep, 20620 Biguglia
823 709 589 RCS Bastia

Suivant décision du 7 septembre 2018, l'associé unique, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la Société.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce Bastia.

Pour avis,

N° 73

IMPERIAL DISTRIBUTION SAS au capital de 750.000 euros
Siège social : Chemin du Finosello
20000 Ajaccio
814 946 224 RCS Ajaccio

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes d'une décision en date du 18.06.2019, l'associée unique, statuant en application de l'article L.225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

N° 74

CASA DECO
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Hameau de la Castagna
20138 Coti-Chiavari
809 128 358 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 20/09/2019, l'associé unique, statuant en application de l'article L.225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, La Présidente.

DERNIERE MINUTE

N° 75



Olivier PELLEGRINI

Avocat à la Cour

Port de Plaisance de Toga

Bât. A2 - 20200 Bastia

Tél 04.95.32.05.85

Fax 04.95.32.13.35

e-mail : pellegri.olivier@wanadoo.fr

CARE SPORT

Société à Responsabilité Limitée

à capital variable

Au capital de 2000 euros

Siège social : Carogno

20290 Monte

835 010 026 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 09/10/2019, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Monsieur Emmanuel AUGÉY de démissionner de ses fonctions de **gérant** et a nommé en qualité de nouveau gérant Madame Serena TROJANI, demeurant 10 Place Vincette, 20200 BASTIA, pour une durée illimitée à compter du 09/10/2019.

Pour avis, La Gérance.

N° 76

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil

Article 1378-1

Code de Procédure Civile

Loi n°2016-1547

du 28 Novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 4 avril 2017,

Madame Baptistine Paula FRATONI, en son vivant retraitée, demeurant à AJACCIO [20090] avenue Marechal Lyautey Res. Empire, Bat B1.

Née à CUTTOLI-CORTICCHIATO [20167], le 20 juillet 1936. Veuve de Monsieur Jean Baptiste CUTTOLI et non remariée.

Non liée par un pacte civil de solidarité. De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Décédée à AJACCIO [20000] (FRANCE), le 26 février 2019.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Henri PINNA, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle «Henri PINNA, Joseph MELGRANI, Paul CUTTOLI et Louis-Valéry VERGÉOT», titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO [20000], 6 Boulevard Sylvestre Marcaggi, le 14 octobre 2019, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Henri PINNA, notaire à AJACCIO [20000], 6 boulevard Sylvestre MARCAGGI, référence CRPCEN : 20002, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance d'AJACCIO de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

N° 77

COREVAL

Société d'Exercice Libéral

par Actions Simplifiée

Expertise Comptable

et de Commissariat aux Comptes

Au capital de 969.800 euros

Porté à 601.301 €

Siège social :

Zone Industrielle du Vazzino

Forum du Vazzino

CS 90009 - 20700 Ajaccio Cedex 9

511 255 325 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 24 juillet 2019 a décidé une réduction du capital social d'un montant maximum de 368.499 € pour le ramener de 969.800 euros à 601.301 €, par voie de rachat et d'annulation de 368.499 actions. Le Président a constaté le 5 octobre 2019 que cette réduction de capital se trouvait définitivement réalisée à cette même date. Les mentions antérieurement publiées relatives à l'article 7 du capital social sont ainsi modifiées :

Ancienne mention : Le capital social est fixé à neuf cent soixante-neuf mille huit cents [969.800 euros].

Nouvelle mention : Le capital social est fixé à six cent un mille trois cent un [601.301] euros

Pour avis, le Président.

ICN : Annonce légale
Fax : 04 95 32 02 38

N° 79

SSCV LES JARDINS DE TRAVERSA

RCS Bastia numéro 850 994 815

Capital : Mille Euros (1.000 €)

Siège social : Les Hauts de San Ornello

20290 Borgo

Le 7/10/2019 l'AGO a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de cette date, nommé liquidateur M. Henri PAGGINI, Les Hauts de San Ornello, 20290 BORGIO, et fixé le siège de liquidation au siège social. Mention au RCS de BASTIA.

N° 79

STANTARI

SCI au capital de 5000 €

Siège social :

Zone Artisanale du Rizzanese

Lieu-Dit Stantari - 20100 Sartène

D 444 098 867 RCS Greffe Ajaccio

LIQUIDATION DE LA SOCIETE

Aux termes du procès verbal des décisions extraordinaires des associés en date du 20 Septembre 2019, il a été décidé :

- D'approuver les comptes définitifs de la liquidation,

- De donner quitus au liquidateur pour sa gestion et de le décharger de son mandat,

- De prononcer la clôture des opérations de liquidation à compter du 20 Septembre 2019.

Les comptes de liquidation seront déposés et la radiation sera effectuée auprès du Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO.

Pour avis,

N° 80



Etude de Maîtres

Antoine GRIMALDI,

Jean-Yves GRIMALDI

Notaires associés à Bastia

(Haute-Corse)

2, rue Chanoine Colombani

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Jean-Yves GRIMALDI, Notaire associé de la Société Civile Professionnelle "Antoine GRIMALDI et Jean-Yves GRIMALDI titulaire d'un Office Notarial à BASTIA (Haute-Corse), 2, rue Chanoine Colombani, le 7 octobre 2019, a été constituée une Société Civile Immobilière, enregistrée le 10 Octobre 2019, référence 2019N00490, ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. La dénomination sociale est : Le CapM. Le siège social est fixé à : BIGUGLIA [20620], 13 Lotissement Arbucetta, Immeuble Imhotep. La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de : CENT EUROS (100,00 EUR). Les apports sont effectués en numéraires.

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

L'exercice social commence le 1er janvier et finit le 31 Décembre de chaque année. Les premiers gérants de la société sont : Monsieur Michel ANSPACH et Madame Patricia COCKMARTIN, respectivement domiciliés : 69 Chaussee de Ghislenghien - 7830 SILLY Belgique et 60 Rue MAUVINAGE - 7830 SILLY BELGIQUE. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BASTIA

Pour avis, Le notaire.

N° 81

A L'EAU PISCINE CONSTRUCTION

S.A.S au capital de 1 500,00 Euros

RCS Bastia : 852 153 055

TRANSFERT SIÈGE SOCIAL

Par décision des associés réunis en assemblée générale extraordinaire en date du 15/10/2019, le siège social est transféré de (ancien Siège) Chez Mr Michel PIERRE, Résidence Les Amayllis, Bâtiment D, 20200 Ville di Pietrabugno, à l'adresse suivante (nouveau siège) 1120, Route d'Ortale, lieu-dit Atrium, 20620 Biguglia ; à compter du 15/10/2019. L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis et mention, Le Président.

N° 82

AVIS

La Directrice régionale des finances publiques, 2 ave de la Grande Armée, BP 410, 20191 Ajaccio cedex, curatrice de la succession de M. GIORGETTI LUCIEN décédé le 05/06/2016 à AJACCIO [2A] a établi l'inventaire, le projet de règlement du passif et le compte rendu de la succession qui sera adressé ultérieurement au TGI. Réf. 0208025773.

N° 83

SARL SPARTAM ISULA

Siège social : Les Collines

Lieu-dit Luccianella

Route Impériale - 20600 Furiani

Capital social : 1000 euros

Numéro RCS Bastia 838 171 106

CHANGEMENT DE GERANCE

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31 août 2019 il a été pris acte de la nomination de Madame BOUSQUET Aurélie, demeurant Résidence A Marella Biguglia 20600 en qualité de nouveau Gérant, à compter du 31 août 2019 pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur CHAUBON, gérant démissionnaire suite à la cession de la totalité des parts entre les mains de l'associé unique. L'article 18 des statuts a été modifié en conséquence.

**POUR ACCELERER VOS DEMARCHES
PAIEMENT
PAR CARTE BANCAIRE**



SUR PLACE

OU PAR TELEPHONE

N° 84

DRAGON D'ACHILLE

SARL au capital de 1000 euros

Siège social : 2, Rue de la Paroisse

20200 Bastia

RCS Bastia 817 468 895

CHANGEMENT DE GERANCE

Suivant délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 septembre 2019, il a été décidé ce qui suit :

Changement de gérance : L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Madame MORGANE PACCIONI de ses fonctions de gérante à compter du 30 septembre 2019 et décide de nommer Madame VERONIQUE PACCIONI, en tant que nouvelle gérante à compter du 30 septembre 2019. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au RCS de BASTIA.

Pour avis, la gérance.

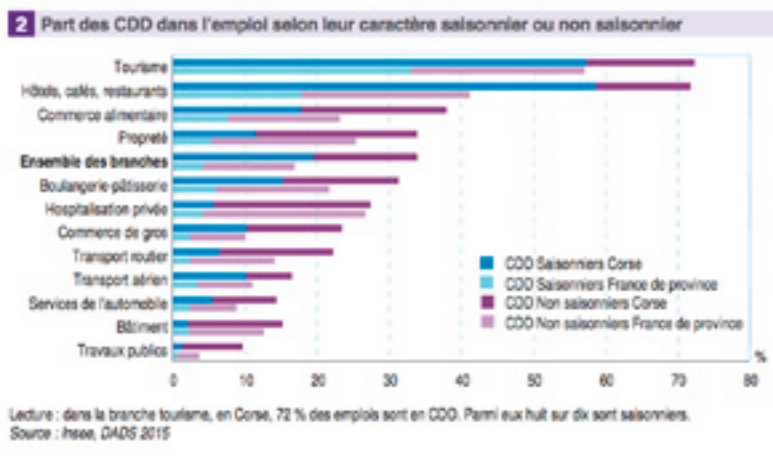
N° 85

AVIS

Suivant acte reçu par Me GUILMOIS, notaire à PARIS [75116], 54 av. Victor Hugo [n° CRPCEN : 75194], le 09/10/19, M. Charles Vincent CAPIA, né à CARCASSONNE le 12/08/1942, et Mme Angèle Marie Jeannine MASSONI, son épouse, née à BASTIA [20200], le 08/01/1949, demeurant ensemble à BASTIA [20200], Résidence La Tyrrhénienne, Quai des Martyrs de la Libération, mariés initialement à la mairie de TRETTS [13530] le 6 août 1983 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable, ledit régime matrimonial modifié aux termes d'un acte reçu par Maître GUILMOIS, Notaire à PARIS [75116] le 28 mars 2013, ont décidé d'aménager leur régime matrimonial, avec stipulation d'une clause de préciput au profit de l'époux survivant et d'une clause de partage de la communauté. Les oppositions seront reçues dans les trois mois de la présente insertion et devront être notifiées, par lettre RAR ou par acte d'huissier de justice, auprès de Me GUILMOIS, notaire ci-dessus domicilié.

ÉCONOMIE/EMPLOI

CETTE CORSE QUI VIT (MAL) DU TOURISME



Publié à la mi-octobre 2019, un dossier dans le cadre d'un partenariat entre l'Insee, la Direccte de Corse et l'Agence de développement économique de la Corse fait le point sur les salaires et conditions d'emploi dans les 12 principales branches professionnelles de Corse. Un travail basé sur les chiffres de 2015 qui, assorti d'un comparatif avec la France de province, vise à améliorer la connaissance de l'emploi régional. En 2015, donc, on dénombrait en Corse 88280 emplois du secteur marchand non agricole couverts par une convention collective. Premier constat, qui ne constitue pas véritablement une surprise, la fréquentation touristique de l'île induit une forte saisonnalité de l'emploi (au pic de la saison, en août, le volume d'emplois est 38 % plus élevé qu'en début d'année contre 10 % de plus en France de province), qui concerne évidemment les branches hôtels, cafés, restaurants et tourisme. L'emploi est de ce fait moins stable en Corse que dans les autres régions françaises de province. D'une part, les emplois permanents, postes présents toute l'année, sont moins fréquents dans la région (49 % contre 62 %) et le taux de rotation de la main-d'œuvre y est deux fois plus élevé (59 % contre 29 %). D'autre part, le recours aux contrats à durée déterminée (CDD) est deux fois plus fréquent sur l'île qu'en province, soit 34 % des emplois insulaires ; les 3/4 des postes des hôtels, cafés, restaurants et du tourisme sont des CDD et 8 sur 10 sont saisonniers. Ce recours aux CDD saisonniers est également plus fréquent dans les autres principales branches régionales, dont le commerce principalement alimentaire et la boulangerie-pâtisserie. Les contrats courts sont cela dit moins usités sur l'île (41 % contre 57 % en France de province), le commerce alimentaire, l'hospitalisation privée et la propreté étant les branches les plus utilisatrices de ces contrats. En Corse, 45 % des postes d'employés et 31 % de ceux des ouvriers non qualifiés sont des CDD contre seulement 9 % des emplois de cadres. Les jeunes sont particulièrement touchés avec 72 % des emplois en CDD. Le temps partiel est en revanche un peu moins répandu sur l'île qu'en province (23 % contre 25 %), il concerne beaucoup les femmes (32 %) mais aussi les personnes de 55 ans ou plus (30 %). L'emploi régional est majoritairement concentré dans de petits établissements : ceux de moins de 11 salariés regroupent 53 % des emplois sur l'île pour 29 % en moyenne de province. Il se confirme par ailleurs que l'emploi en Corse est non seulement moins stable mais aussi moins bien rémunéré : en 2015, le salaire horaire brut moyen dans l'ensemble des branches insulaires était de 15,2 € contre 17,1 € en France de province, soit 11 % de moins (- 9 % dans le bâtiment et - 8 % dans le commerce de gros). L'écart s'explique en partie par la faible présence sur l'île de branches très rémunératrices, (industrie ou finance) et à la moindre proportion de grands établissements. Le transport aérien et les travaux publics offraient les salaires moyens les plus élevés : 24,6 € et 19,1 €, tandis que es hôtels, cafés, restaurants, le tourisme, la boulangerie-pâtisserie et le commerce principalement alimentaire offraient un salaire inférieur à la moyenne insulaire. Ainsi, malgré sa part écrasante dans le PIB insulaire (31 % dont 24 % hors transports selon l'Agence du tourisme de la Corse, contre une moyenne nationale qui s'établit à 8,9 % du PIB pour 10,1 % de l'emploi total selon la Banque des territoires), le tourisme, outre qu'il ne génère que 10 % des emplois de l'île, ne procure pour l'essentiel que des emplois peu stables et peu rémunérateurs. C'est peut-être cher payer la sacro-sainte dépendance de l'économie insulaire vis-à-vis d'un secteur dont on ignore d'ailleurs toujours le coût réel. ■ PMP

Les chiffres de la semaine

18^e

place au classement international de l'entretien des routes pour la France qui en fut longtemps 1^{er}, selon le rapport 2019 du World economic forum. La France perd ainsi 11 places en un an. L'association 40 millions d'automobilistes a appelé l'État à lancer un plan d'urgence d'entretien du réseau routier.

Les chiffres de la semaine

903

élèves de CE2, soit 58 classes de 48 écoles ont participé au concours d'orthographe 2018/2019 organisé par la direction des Services départementaux de l'Éducation nationale de la Corse-du-Sud. La finale, qui s'est déroulée ce 16 octobre à Bastelicaccia réunissait 48 participants

Les chiffres de la semaine

65 %

des Français anticipent une baisse de pouvoir d'achat suite à l'augmentation des tarifs EDF annoncée pour le 1^{er} janvier 2020, selon une étude réalisée via le panel YouGov France pour l'enseigne de bricolage Mano-Mano. 19 % des sondés envisagent de pallier la hausse en économisant sur le budget alimentation.

Les chiffres de la semaine

1,4 %

d'augmentation par rapport à août 2019 : en septembre 2019, après deux mois de baisse, le prix du gazole repart à la hausse et celui du SP95 est relativement stable, indique CorsiStat. Le tarif au litre du fioul domestique progresse de 3,7 % sur un mois et de 0,5 % sur un an.



Photo Christophe Giudicelli

PHILIPPE MARCHIONI

GARDER L'ANCRAGE DANS LE TERRITOIRE

Giuncaggio, petite commune rurale située

dans la vallée du Tavignanu

vient d'accueillir début octobre

l'implantation d'une des plus grandes

centrales solaires de nouvelle

génération installées en Corse.

Elle est également au cœur d'un projet

de centre d'enfouissement des déchets.

Rencontre avec Philippe Marchioni,

maire de Giuncaggio depuis 25 ans.

Propos recueillis par Christophe Giudicelli

Selon le dernier recensement officiel de l'Insee, la commune de Giuncaggio, compte 56 habitants, 230 l'été selon vous. On peut la qualifier de petite commune rurale. Comment administre-t-on une commune de cette taille ?

On gère une commune comme on gère une entreprise. C'est-à-dire avec les ressources dont nous disposons et les dépenses obligatoires. Nous devons faire un budget sincère et véritable.

Dans une petite commune, comment trouver le budget nécessaire à son fonctionnement ?

Les ressources sont de différentes sortes. Il y a les dotations de l'Etat, les ressources autres. Il y a quelques années, nous avons construit une centrale hydro-électrique sur le Tavignanu qui a été cédée en bail emphytéotique et nous avons maintenant épongé les dettes de la commune, car la commune s'était endettée pour réaliser cet ouvrage. Nous avons également réussi, à force de négociation, à sortir avec un boni de liquidation. Ce boni de liquidation nous permet à cet instant de pouvoir envisager des investissements avec une part importante d'apport en fonds propres. Et puis, avec la construction de cette nouvelle centrale photovoltaïque, nous avons de nouveau des ressources financières qui vont tomber dans les escarcelles de la commune. Cela permettra de développer la commune, car pendant 20 ans nous n'avions pas pu réaliser d'investissements constructifs sur notre commune.

Depuis plusieurs années, les dotations de l'Etat sont en baisse. Leurs diminutions ont-elles impacté le budget de la commune ?

Elles ont baissé, mais cela n'a pas vraiment d'impact sur une petite commune telle qu'elle était auparavant.

Vous l'avez dit, aujourd'hui la commune a la capacité d'investir, quels sont les investissements prioritaires ?

Des logements sociaux, et une salle polyvalente pour que les habitants puissent

RURAL : DES COMMUNES BONNES GESTIONNAIRES

Le 22 septembre dernier, à l'occasion du Congrès national des maires ruraux de France, l'Association des maires ruraux de France (AMRF) et La Banque Postale Collectivités Locales publiaient les résultats de la deuxième édition d'une étude consacrée aux finances des communes rurales. En 2018, le montant total des interventions dans les 32148 communes rurales (jusqu'à 3500 habitants) s'élevait à près de 21 Md€, soit 23% du montant total des dépenses des communes métropolitaines, alors qu'elles représentent 33% de la population. Sur 100 € dépensés, les communes rurales ont investi 31 € (+ 1 € par rapport à 2017), alors que les autres communes ont investi moins de 20 €. Et, bien que ces communes ne soient pas directement concernées par la contractualisation État-collectivités qui limite l'augmentation des dépenses à 1,2%, elles ont su maîtriser l'évolution de leurs dépenses de gestion, par habitant, à + 0,2%. L'encours de dette se maintient à un niveau de 13,6 Md€ (+0,5%), soit un montant de 637 € par habitant, ce qui est près de deux fois moins que les autres communes (1 157 € par habitant) et, avec une épargne brute de 3,6 Md€ (+ 2,3%), la capacité de désendettement est de 3,8 ans alors qu'elle représente 5,9 ans pour les autres communes. Ces ratios présentent cela dit des disparités importantes, que ce soit au niveau géographique ou démographique : les communes de 2000 à 3500 habitants, qui sont souvent des centres bourgs dans les zones rurales, ont des ressources et des dépenses par habitant plus élevées que les communes de moins de 500 habitants, et s'approchent davantage de ce qu'on peut constater pour les communes de plus grande taille.

En 2018, les communes ont poursuivi la maîtrise de leurs dépenses de fonctionnement, ce qui a permis de faire progresser leur épargne brute. Cet excédent d'épargne a favorisé les investissements qui ont progressé de 5,8% pour les communes de moins de 3500 habitants et de 6,9% pour les autres). S'agissant des communes de moins de 500 habitants, la moyenne pondérée de l'épargne brute était de 184 € par habitant (contre 155 € pour les communes de 500 à 999 habitants ; 164 € pour les communes de 1000 à 1999 habitants ; 172 € pour les communes métropolitaines de 2000 à 3500 habitants). ■ PMP

se rencontrer, surtout en hiver. Parce que le « chacun chez soi », ce n'est pas le point de vue de la municipalité. Au contraire, il faut partager.

La commune de Giuncaggio possède désormais une centrale photovoltaïque sur son territoire. Il s'agit d'un projet de 20 M€ porté par l'entreprise Corsica Sole. Comment, une petite commune du rural peut-elle attirer les entreprises ?

La commune de Giuncaggio, même si elle est située à 650 m d'altitude, possède du foncier en plaine. Les terrains sont exploités par des entrepreneurs qui n'ont pas peur d'investir, comme pour la centrale solaire. Vous êtes maire depuis 25 ans. La fonction de maire a-t-elle évolué ?

Elle a énormément évolué puisqu'il faut avoir de la disponibilité, être à l'écoute de la population et surtout avoir une connaissance assez générale car nous touchons pratiquement à tout. Que ce soit l'état-civil ou encore le cadastre. Pour toutes ces questions, heureusement que l'Etat nous aide, mais parfois nous sommes confrontés au fait de devoir prendre les décisions tout seul puisque nous n'avons pas de service. Le maire doit être au courant de tout.

Un maire a-t-il plus de travail et de responsabilités aujourd'hui qu'il y a 25 ans ?

Bien sûr, il y en a un peu plus maintenant, voire énormément, puisque nous recevons les mêmes recueils, les mêmes recommandations qu'une ville comme Bastia.

Avec le projet de loi « Engagement et proximité », le gouvernement souhaiterait mettre l'accent sur la formation des élus. C'est important de se former pour exercer son mandat ?

Je pense que oui. Ce que l'on voit et ce que l'on constate, c'est que les maires sont de plus en plus jeunes et aguerris. C'est vrai que les maires devraient habiter sur la commune et y être 24h/24, mais c'est fini le temps où le maire était là pour boucher un trou etc. Il y a autre chose à faire et autre chose à penser. Je prends comme exemple le fait d'avoir informatisé la mairie. J'avais des adjoints qui n'avaient aucune connaissance en informatique. J'étais obligé de monter moi-même tous les dimanches et mettre en place l'informatique. Maintenant, vous ne pouvez plus rien payer sans un ordinateur. Il faut être dans le présent.

L'actualité locale et même nationale met de plus en plus en avant la difficulté du mandat de maire. Notamment les pressions subies et ce qu'important les raisons, des plus banales au plus sérieuses. Est-ce que c'est compliqué d'être maire en Corse aujourd'hui ?

Je ne dirais pas que c'est compliqué. Il faut composer, essayer de trouver le juste milieu entre les aspirations de chacun.

De nombreux maires disent ne pas être assez soutenus par l'Etat pour les aider dans leurs fonctions. Quel est votre sentiment ?

Je ne dirais pas que nous sommes lâchés par l'Etat. Il suffit d'appeler les services de l'Etat pour qu'ils viennent vous conforter et vous mettre les choses en place si vous avez des lacunes dans certains domaines.

Giuncaggio, 56 habitants, certains pays mettent en place des fusions entre communes de petite taille pour en créer une plus grande. Votre avis sur la question ?

Je ne citerai pas de nom, mais certaines communes peuvent être regroupées, comme des communes qui comptent 7 ou 8 habitants. Côté budget, les infrastructures ne peuvent pas être réalisées par la commune. Par exemple, l'assainissement, s'il n'y en a pas, ne peut pas être réalisé par la commune. Tous ces constats que l'on fait amènent justement vers un regroupement de communes. Il y a la communauté de communes, mais c'est encore très jeune et ça n'a pas encore toutes les capacités à agir dans les domaines comme l'assainissement. Il y a je ne sais pas combien de communes en Corse qui n'ont pas de tout-à-l'égout.

Les communautés de communes pourraient remplacer les communes ?

Ce n'est pas souhaitable. Il faut garder un ancrage dans le territoire. On se bat pour garder des écoles, la poste, si on décentralise c'est la mort des petits villages.

Comment voyez-vous l'avenir du rural en Corse ?

Le rural en Corse peut avoir un avenir. C'est-à-dire qu'il faut essayer de repeupler certaines communes. Nous ne sommes pas tellement loin des centres. À Paris, la population se déplace et voyage pendant une heure dans le métro, nous, en 20-25 minutes, nous sommes en plaine. Un centre de vie dans le rural est possible.

Pour cela, il faut des infrastructures ?

Des routes, bien sûr. Pour avoir des infrastructures de logement, l'Assemblée de Corse fait de gros efforts dans le domaine du logement social.

Giuncaggio est surtout mis en avant aujourd'hui pour un projet de centre d'enfouissement des déchets. Quelle est la position de la commune ?

Pour l'instant, c'est à la justice de se prononcer. Je ne ferai pas de commentaire. Je pense être dans la lignée de toute les communes avoisinantes. Nous avons délibéré et nous avons donné un avis défavorable à son implantation. ■

LA PAROLE EST AUX ESPIONS

La 37^e édition d'Arte Mare, festival du film méditerranéen de Bastia avait pour thème «nid d'espions». Lors de la soirée d'ouverture, les fans de James Bond ont pu satisfaire leur curiosité lors d'une rencontre avec des professionnels du renseignement. Lorsque des hommes du secret lèvent un coin de rideau sur les coulisses d'un monde où tout le monde s'épie.

Roland Pietrini, officier de réserve, ancien «espion», a mené des missions de renseignements derrière le rideau de fer jusqu'à la chute de l'Union soviétique. Eric Denécé, ancien analyste, est directeur du Centre français de recherche sur le renseignement. Jacques Neriah, ancien colonel des renseignements de l'armée israélienne a été conseiller de Yitzhak Rabin. Yves Bonnet fut, sous François Mitterrand, à la tête de la Direction de la surveillance du territoire (DST). Voici pour le pedigree des quatre «agents» invités par le festival Arte Mare pour débattre autour du journaliste Christophe Bourseillier et «dévoiler» une partie des secrets du renseignement mondial. «Un monde où tout le monde espionne tout le monde» n'ont cessé de marteler ces quatre anciens du renseignement devant le public venu les écouter dans la grande salle du théâtre de Bastia.

«90% des «espions» travaillent derrière un bureau» lance Eric Denécé devant un public un peu surpris et venu surtout ici pour écouter des histoires à la 007. En France, on les trouve dans une dizaine de services, à la Direction générale des services extérieurs (DGSE, 6 000 employés), dans les renseignements militaires, pénitentiaires ou encore dans les douanes et possèdent un statut de fonctionnaire. On parle surtout d'analystes qui se chargent de collecter et d'étudier les informations disponibles afin de repérer les menaces terroristes, les ingérences étrangères, mais également l'évolution des mouvements sociaux, étudiants, autonomistes, animalistes ou encore les agissements des mafias. «J'ai été 23 ans analyste, raconte Jacques Neriah. On reçoit chaque jour des centaines de notes, on doit tout lire et à partir de là, on construit et on confirme les infos». Pour faciliter le décryptage, «nous recrutons des chimistes, des biologistes, des orientalistes, des mathématiciens et d'autres spécialistes». Pour Yves Bonnet, «les anglo-saxons parlent d'ailleurs «d'intelligence» pour qualifier les services de renseignements, c'est le terme qui se rapproche le plus du véritable travail que nous

menons». Un aspect très bureaucratique de la profession qui peut mener parfois à des situations cocasses. Sur la scène du théâtre de Bastia, on évoque des agents qui se font sermonner par leurs supérieurs et les politiques car le coup d'état qu'ils avaient annoncé dans un pays a été reporté en raison du mariage de la cousine d'un des protagonistes. «Pour les politiques, nous sommes des charlatans» peut-on entendre sur scène. Pour Eric Denécé, «il n'y a pas une culture du renseignement en France, et parfois les parlementaires ne comprennent pas ce qu'est vraiment le renseignement».

Si, donc, l'immense majorité des agents sont derrière un bureau, sur le terrain «on retrouve le Service Action, explique Eric Denécé. Il se charge des opérations spéciales et clandestines comme des assassinats ou des changements de régimes». Roland Pietrini, ancien membre du renseignement durant la guerre froide, évoque devant un public impatient d'anecdotes croustillantes, comment il passait le mur de Berlin pour récupérer des personnes et des renseignements. Des aller-retour dans des voitures spéciales et, au détour d'une phrase, il parle même de tirs de kalachnikov, sans entrer dans plus de détails. Yves Bonnet raconte un incident et des représailles qui ont coûté la vie à un agent britannique après la mort accidentelle d'un agent soviétique. «Pour mettre en place des opérations spéciales, il faut des mois de répétition avant d'aller sur le terrain» explique Jacques Neriah. «Il n'y a pas de place pour l'improvisation, sinon on foire les opérations» renchérit Roland Pietrini. En France, sur l'ensemble des agents travaillant pour le renseignement, ils seraient, selon les protagonistes du débat, une centaine à travailler sous une fausse identité avec l'invention d'une vie factice. Ces «clandestins» comme ils sont appelés, «ignorent même qu'ils sont protégés pendant leurs missions et disposent également d'un moyen d'exfiltration» précise Eric Denécé. Ce qui se rapproche le plus de la réalité de terrain, en tout cas en Israël selon Jacques Neriah, ce sont «des soldats déguisés en arabes qui mènent des mis-



Eric Denécé

« Malheureusement, les personnes laissent beaucoup trop de traces sur les réseaux sociaux »

sions dans les territoires», et de rajouter « nous recrutons uniquement nos propres citoyens. Nous n'avons confiance en personne » Et en ce qui concerne les techniques d'espionnage, l'actualité s'invite dans le débat. Début septembre, la presse du monde entier évoquait l'exfiltration en 2017 par la CIA d'un de ses agents qui s'était hissé dans les hautes sphères du pouvoir russe. « N'est-on pas en train de sacrifier un espion pour en protéger un autre mieux placé ? » s'interroge Eric Denécé. Il faut dire que le monde du renseignement a de quoi rendre paranoïaque les non-initiés.

« Tout le monde est contre tout le monde, tout le monde intervient dans les élections de tout le monde, chaque pays veut pour lui le meilleur écosystème » martèle Jacques Neriah, faisant référence aux « fake news » propagées durant la campagne présidentielle américaine de 2016. Des agents d'influence « qui ont toujours existé » pour Eric Denécé. « On les retrouve dans les ONG, mais également dans les groupes d'amitié chez les parlementaires » rétorque Yves Bonnet. Pour Jacques Neriah, les agents d'influences, sont « toujours au service du politique afin de déstabiliser un pays. Il n'y a pas que l'armée qui s'occupe de cela, il y a également des entreprises civiles ».

Le débat dérive sur les « grandes oreilles », les systèmes d'écoutes généralisées à grande échelle qui permettent d'écouter des millions de conversations à la fois. Si le programme Echelon est le nom du système d'écoute déployé depuis longtemps par les Etats-Unis et le Royaume-Uni, la Chine développerait actuellement le sien. Un déploiement que Roland Pietrini trouve « légitime ». La France n'est pas en reste, selon Yves Bonnet. « La France possède de nombreux territoires éparpillés, un peu partout sur l'ensemble de la planète, et la DGSE dispose d'outils très performants ». Et puis, nous avons tous un espion dans notre poche selon Yves Bonnet : « On a les moyens de cerner les faits et gestes d'une personne avec son téléphone ». Et

les réseaux sociaux y sont pour beaucoup, dit Eric Denécé : « C'est très facile d'avoir des renseignements sur quelqu'un, en tout cas en ce qui concerne le travail préparatoire avant d'aborder une cible. On arrive facilement à reconstituer son parcours, son CV, ses employeurs, avoir des photos de lui, connaître les lieux qu'il a fréquenté, des photos de sa femme, de sa sœur etc... Malheureusement, les personnes laissent beaucoup trop de traces sur les réseaux sociaux ». Mais voilà, le nombre de données disponibles à traiter devient de plus en plus important. Et il n'est pas toujours facile d'y faire le tri. L'intelligence artificielle permet d'y remédier. Mais pour eux qui ont connu le terrain, *in fine* il y a toujours une intervention humaine en ce qui concerne les écoutes ou les filatures.

Depuis quelques années, cette surveillance de masse est dénoncée par des lanceurs d'alerte. Le plus connu, Edward Snowden actuellement en exil en Russie et qui demande l'asile en France, avait dénoncé au début des années 2010 les programmes de surveillance de masse américains et britanniques. Selon Eric Denécé, il est « normal que les Etats-Unis le considèrent comme un traître ». Le directeur du centre français de recherche sur le renseignement rajoute aussi « qu'il faut différencier les hackers et les lanceurs d'alerte. Edward Snowden a dénoncé des manquements. Les Etats-Unis sont un pays avec beaucoup de lois d'exception, des écoutes généralisées. Le FBI peut monter une fausse cellule de recrutement sur un campus universitaire et coffrer les étudiants qui y participent ». Comme quoi, parfois la fiction telle que la présentent les films d'espionnage projetés durant ce 37^e festival d'Arte Mare n'est pas si loin de la réalité. Pendant que, partout dans le monde, les espions sauvent le monde, vous pouvez dormir sur vos deux oreilles. Il y a toujours quelqu'un pour veiller sur vous... Que ce soit pour le meilleur ou pour le pire... ■

Christophe GIUDICELLI

La sélection de la rédaction

Laïka

Jésus est de retour. Et à l'orée de 2020, il n'a vraiment rien d'une superstar. Ni d'un gentil hippie. Et ce n'est pas davantage un hipster. Il a d'ailleurs très nettement revu ses ambitions à la baisse puisqu'il est revenu sur terre, non plus pour sauver l'humanité de ses péchés, mais pour se contenter d'en prendre le pouls. Là encore, il reste modeste, bornant son étude à un petit périmètre de béton et de bitume. Dans une banlieue quelconque, depuis la fenêtre du petit appartement qu'il partage avec un copain, Pierre, il observe donc les allées et venues d'un clochard, migrant qui a fui son pays en guerre et a installé ses quartiers sur le parking du supermarché voisin; de la voisine qui n'a plus vraiment toute sa tête; de manutentionnaires qui n'en peuvent plus de trimer; de la prostituée qui tapine la nuit et brûle des pneus pour se réchauffer. Entre deux verres de genièvre, il décrit une comédie humaine où il y a infiniment plus de bas que de hauts et dont les protagonistes sont ceux qu'on ne regarde plus, qu'on réduit à des fonctions (lorsqu'on condescend même à leur en reconnaître une), que l'on méprise et sacrifie une fois décrété qu'ils n'étaient plus «bons à rien». Ceux dont on ne se souvient de l'existence que lorsque, d'aventure, ils se rebellent, déclenchent une grève, cassent des vitrines, montent des barricades et que quelque JT leur donne alors un semblant de visibilité. Mais le messie de banlieue, dans son pardessus noir élimé, a choisi pour sa part de les montrer dans leur quotidien, en amont des faits-divers qui ne les feront émerger que pour consacrer leur statut de «sujet» vite oublié, d'individus qui, même à usages multiples, n'en sont pas moins perçus comme «jeatables». Entre ironie et farce, entre satire politique et réalité nue et crue, une métaphore des «petites gens» pour laquelle l'auteur et metteur en scène italien Ascanio Celestini renouvelle, après *Discours à la Nation* en 2013, sa collaboration avec le comédien belge David Murgia. Au milieu d'un décor fait de caisses, ce dernier, accompagné par l'accordéoniste Maurice Blanchy, livre le récit de vies foulées, niées. Quant au titre du spectacle, il fait référence à cette chienne errante moscovite qu'on ne sortit de la rue que parce qu'elle était un animal sans pedigree ni famille d'adoption; petite mais robuste et d'un tempérament si docile. Le «sujet idéal» pour un voyage expérimental sans retour. À bord du Spoutnik 2, elle fut ainsi, très brièvement – elle mourut au bout de quelques heures de vol, de façon particulièrement atroce – le premier être vivant mis sur orbite autour de la Terre. C'était le 3 novembre 1957 et «*Si c'est vrai que Dieu est dans le ciel, alors, ce jour-là, l'être le plus proche de Dieu était une chienne*».

Le 19 octobre, 21h. L'Aghja, Ajaccio. ☎ 04 95 20 41 15 & www.aghja.com



Rhizomes

Depuis sa création en 2003, l'association Ventu di Mare s'emploie à « créer des passerelles entre les gens, croiser les regards, découvrir des auteurs, des artistes, partager des moments de débats, de rencontres ». Organisatrice, en Balagne, d'événements culturels ou autour de thèmes de société (gestion des déchets, solidarité, protection de l'environnement), elle a lancé voilà 9 ans le festival pluridisciplinaire Regards du Sud qui se déroule chaque printemps à Calenzana. Elle propose à présent, sur le même principe, un nouveau rendez-vous, automnal cette fois, qui sans s'éloigner totalement des rives de la Méditerranée, invite à regarder au delà. Pour sa première édition, Rhizomes fait se rencontrer la Bretagne, la Corse et l'Occitanie pour 5 jours d'échanges autour du cinéma, de la musique, du conte, du chant, de la photo, mais aussi de la gastronomie, de la botanique et de la linguistique. L'occasion, également, de confronter et partager des savoir-faire traditionnels, des initiatives récentes ou encore des projets.

Du 22 au 26 octobre. Palasca (le 22), Monticello-Parc de Saleccia (du 23 au 26). ☎ 06 11 96 46 45 & www.ventudimare.org

Mateo Falcone, histoire d'un film disparu

Durant l'été 1927, William Delafontaine, un collaborateur d'Abel Gance, tourne en Corse un film muet inspiré de la nouvelle de Prosper Mérimée, *Mateo Falcone*. Camille Bert – qui aura été à l'affiche d'une centaine de films muets et parlants entre 1909 et 1956) y interprète le rôle-titre tandis que le jeune Nicolas Roudenko, qui a incarné Napoléon enfant dans le film de Gance, tient le rôle de son fils. Seul un entrefilet paru dans la revue *Cinéma-magazine* rend compte d'une projection de ce film : «*Pour la première fois, nous avons applaudi des tableaux reproduisant exactement les couleurs de la nature*». Sa particularité est d'être un film en couleurs, réalisé au moyen du procédé Keller-Dorian, inventé et breveté par le physicien Rodolphe Berthon en 1908. Un procédé jugé prometteur, mais qui s'avèrera poser d'insolubles problèmes de tirage de copies – ce qui conduit Jacques Tati à renoncer à y recourir pour son *Jour de fête* en 1947- et qui sombrera dans un quasi oubli. Le film de William Delafontaine sera quant à lui considéré comme perdu, jusqu'à ce qu'il soit retrouvé par un collectionneur, Bernard Tichit, qui l'a remis au directeur des collections de la Cinémathèque française, Laurent Mannoni. Il a été restauré sous la direction de François Ede, chef-opérateur, membre du Conservatoire des techniques cinématographiques. En partenariat avec l'association La Corse et le cinéma et la Cinémathèque française, la Cinémathèque de Corse propose une exposition qui retrace son histoire.

Jusqu'au 15 novembre. Cinémathèque de Corse, Porto-Vecchio. ☎ 04 20 20 20 01 & casadilume.corse.fr





UNE EXPÉRIENCE UNIQUE

www.spascorse.com

06 73 54 19 19

**LE PLUS GRAND
SHOWROOM
EN CORSE**

CORSE PISCINE & SPAS

Zone Industrielle de Travo,
Face à la Base Aérienne 126,
20240 Ventiseri

**AGIR
PLUS**

SOLUTION TRAVAUX BONIFIÉS **ISOLATION, EAU CHAUDE, CHAUFFAGE...**

Bénéficiez d'une prime bonifiée en vérifiant
votre éligibilité sur **corse.edf.fr**



L'énergie est notre avenir, économisons-la ! - L'energia hè u nostru avvene, tenimula à contu.

Programme en faveur de la maîtrise de la demande en énergie piloté par le Comité MDE de Corse et financé par l'Etat.